

**CAISSE REGIONALE**

**De CREDIT AGRICOLE MUTUEL**

**Des COTES-D'ARMOR**

# **RAPPORT DE GESTION**

**pour l'exercice 2011**

**clos le 31 Décembre 2011**



**Présenté à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale le  
27 mars 2012**

## Le contexte général de l'année 2011

### L'Europe politique au pied du mur

Pourtant partie sur de bons rails avec un CAC dépassant les 4000 points au printemps, l'année 2011 restera marquée par un été complexe au cours duquel les investisseurs internationaux ont découvert l'ampleur de l'endettement des pays européens.

Au-delà de la situation des finances souveraines, c'est surtout les difficultés des dirigeants européens à prendre des décisions audacieuses et à les mettre en œuvre rapidement, qui ont fini par exaspérer les investisseurs. Pour exemple l'élargissement du champ d'action du Fonds Européen de Stabilité Financière, décidé le 21 juillet, n'est toujours pas effectif. Les mesures engagées par la zone EURO pour la Grèce n'ont pas suffi à endiguer la contagion aux autres pays du sud de l'Europe. La crise a pris une dimension systémique en s'étendant à l'Espagne et l'Italie. En conséquence la France a vu ses taux d'intérêt s'élever et l'Allemagne a connu un revers de marché lors d'une adjudication de titres « bunds ».

Avec la crise de la dette souveraine Grecque, il est apparu inéluctable de demander au secteur privé, et donc à l'ensemble du secteur bancaire, de participer au rééchelonnement en acceptant une décote. A partir de ce moment, le caractère non risqué de la dette souveraine a été remis en cause, et la capacité des banques à faire face à des pertes sur leur portefeuille de dettes souveraines a été sous le feu des marchés. L'accès au marché du refinancement leur a été plus difficile, amenant la BCE à allonger la durée de ses opérations de refinancement.

### En France

La persistance et l'expansion de la crise souveraine ont pesé sur la confiance des entreprises et des ménages, contaminant ainsi l'économie réelle. En effet, les annonces à répétition sur la perte du triple A, et la dégradation de Standard & Poor's ne sont pas de nature à redonner de la confiance, principal levier de la consommation et de l'investissement. Néanmoins, après un repli au 2<sup>ème</sup> trimestre de 0,1%, la croissance française s'est redressée au 3<sup>ème</sup> (+0,4%), sous l'effet d'un rebond de la consommation. La demande intérieure a été le principal moteur de la croissance en 2011. Elle a même permis d'éviter une nouvelle contraction de PIB au dernier trimestre, qui atteint contre toute attente une croissance de 0,2%, permettant à la France d'afficher sur 2011 un taux de croissance de 1,7%, conforme aux prévisions. Cela n'évitera cependant pas la progression inéluctable du taux de chômage, qui devrait atteindre 9,4% fin 2011, avec un impact immédiat sur le recul de l'intérim.

## **Dans le département des Côtes d'Armor**

Le tissu économique du département, très orienté vers l'agro-alimentaire et le tertiaire, lui permet de mieux supporter les crises économiques comparativement au reste de la France. Ainsi, notre département se caractérise par un taux de chômage de 8,2%, inférieur de plus d'un point à celui observé au niveau national. En effet, le département, comme le reste de la Bretagne, dispose d'un tissu d'entreprises diversifiées, dont beaucoup sont de taille moyenne. En mettant l'accent sur l'innovation et les exportations elles sont moins vulnérables aux aléas conjoncturels.

L'économie de notre département n'en demeure pas moins très sensible à la bonne santé de quelques secteurs d'activité.

L'ensemble des productions agricoles a de nouveau augmenté en volume sur 2011, cependant certaines productions, comme la production légumière notamment, n'ont pu bénéficier d'un prix de vente satisfaisant.

L'activité habitat a été soutenue cependant les permis de construire de logements neufs sont en baisse de 11,5% sur les 9 premiers mois de 2011 par rapport à la même période de 2010, baisse essentiellement portée par une forte diminution des logements collectifs.

La saison touristique 2011 enregistre une augmentation en Bretagne de la fréquentation hôtelière (+2,4%), portée dans le département par une augmentation des nuitées de la clientèle française, venant compenser une demande moindre de la clientèle étrangère.

Au final une année plutôt neutre en performance économique, avec un signe encourageant, le nombre de défaillance des entreprises, en baisse importante de 10,7% sur les 9 premiers mois de 2011 par rapport à l'année précédente.

# 1- L'activité de la Caisse Régionale

## La collecte (En millions d'euros)

Encours au 31/12/2011		Evolution 2011/2010
<b>Encours globaux</b>	<b>9 326</b>	<b>+2,4 %</b>
<b>Ressources CA.S.A. &amp; CR</b>	<b>5 336</b>	<b>+ 6 %</b>
<b>Comprenant :</b>		
• DAV	1 056	+ 3,4 %
• EPARGNE	4 280	+ 6,6 %
<b>Collecte pour le compte des filiales &amp; tiers</b>	<b>3 990</b>	<b>- 1,9%</b>
<b>Dont :</b>		
• SICAV – FCP et Assimilés	546	- 18,4 %
• Epargne Assurance	3 432	+ 1,4 %
• Emprunts obligataires	12	- 14,4%

En 2011, la Caisse Régionale a réalisé une progression de sa collecte globale de 2,4%, principalement orientée sur sa collecte bilan.

A l'identique de l'année passée, c'est surtout la partie DAV (+3,4%) et DAT (+42%) qui porte cette progression. Sur sa gamme de DAT notamment, la Caisse Régionale a considérablement étoffé son offre pour servir au mieux les attentes de ses clients. Le compartiment épargne CASA (Epargne Logement, livrets...) a mieux performé qu'en 2010, puisqu'il affiche une progression annuelle de 2,1% contre 0,8% l'an passé.

A contrario, la collecte tierce a souffert d'un contexte boursier chahuté et d'une désaffection de notre clientèle. Seul le compartiment Assurance-Vie, avec une progression de 1,4%, reste en performance positive. Le compartiment SICAV-FCP enregistre une nouvelle baisse significative pour la deuxième année consécutive (-18,4%).

## Les crédits (En millions d'euros)

Encours au 31/12/2011		Evolution 2011/2010
<b>Encours globaux</b>	<b>6 275</b>	<b>+ 6,1 %</b>
<b>Crédits d'équipement</b>	<b>2 523</b>	<b>+ 5,7 %</b>
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>2 974</b>	<b>+ 6 %</b>
<b>Crédits de trésorerie et autres</b>	<b>777</b>	<b>+ 7,6 %</b>
<b>Structure des encours par agent économique (hors clientèle financière) :</b>		
• Particuliers	40 %	-
• Agriculteurs	19 %	-
• Entreprises, Professionnels & Collectivités locales	41 %	-

--	--	--

Au 31 décembre 2011, l'encours de crédits gérés atteint 6,275 milliards d'euros et connaît une progression de 6,1 %, portée par le meilleur niveau de réalisation de crédits MLT de toute l'histoire de la Caisse Régionale. Celui-ci, en progression de 8,4% par rapport à 2010, atteint le niveau record de 1,246 Md d'€.

Cette belle performance a été portée principalement par les marchés de l'habitat, en progression de 6,8% à 528 M€, et des ENTREPRISES, en hausse de 64,5% à 153 M€.

Les marchés des AGRICULTEURS et des PROFESSIONNELS suivent cette tendance, avec respectivement 191 M€ de réalisation pour le premier en augmentation de 4,7% et 137 M€ pour le second en progression de 3,5%. Les GMS enregistrent une performance plus modeste avec une progression de 2,3% à 24,8 M€.

A l'inverse, pour le Crédit à la Consommation, le contexte morose de 2011 ne nous a pas permis de renouveler la performance de 2010, les réalisations baissent de 6,2% à 103 M€.

Pour les COLLECTIVITES PUBLIQUES, le niveau de réalisation reste élevé, même s'il enregistre une légère baisse de 3,7% à 107 M€.

## 2 - Les faits marquants de l'exercice

- Roger ANDRIEU a pris la Présidence du Conseil d'Administration en Mars 2011, et remplacé Jean-Pierre Morvan qui ne se représentait pas.
- A l'issue de son Plan Moyen Terme qui a encadré les années 2006 à 2010, la Caisse Régionale a engagé sur 2011 une réflexion pour mieux préparer son avenir. Ces travaux ont donné lieu à un nouveau projet d'Entreprise 2012-2014, baptisé « Ensemble » et présenté à l'ensemble des salariés et des administrateurs en novembre 2011.
- Création en juillet 2011 d'un Comité d'Audit et des Comptes conformément aux recommandations du Groupe
- Participation au projet Switch du Groupe Crédit Agricole. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de gestion financière et de liquidité, la Caisse Régionale a procédé sur le dernier trimestre au remboursement de 29 millions d'euros d'avances globales à Crédit Agricole SA assorti d'une soulte de 2 millions d'euros. Elle a poursuivi sa politique de couverture du risque de taux lié à ses réalisations de crédits.
- Les encours de provisions collectives et sectorielles ont diminué de 8,9 Millions d'euros sur l'exercice 2011, conséquence de l'évolution des restitutions Bâle II et de l'application des règles du Groupe.
- La Caisse Régionale a décidé sur l'exercice 2011, conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990, de créer un FRBG (fonds pour risques bancaires généraux) couvrant les risques liés aux sphères crédit et gestion financière. Une première dotation de 14 millions d'euros a été réalisée sur cet exercice.
- Dans le contexte de la crise financière, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas exposée au risque souverain. Ses encours concernent uniquement les collectivités publiques françaises.
- Enfin, la mise en application des lois de Finances se traduit notamment pour la Caisse Régionale en 2011 par la mise en œuvre de deux nouvelles taxes :
  - Taxe systémique (0.7 Millions d'€uros)
  - Contribution exceptionnelle de deux ans de 5% sur l'IS (1.5 Millions d'€uros).

### **3 - Les changements des méthodes comptables et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010

## 4 - Les comptes sociaux de la Caisse Régionale au 31 décembre 2011

### Le bilan social

Actif 31/12/2011	Montants (en millions d'euros)	Evolution 2011/2010
Opérations interbancaires et assimilées	31	- 12,8 %
Opérations internes au Crédit Agricole	674	- 10 %
Opérations avec la clientèle	6 152	+ 6 %
Opérations sur titres	548	+ 7,2 %
Comptes de régularisation et actifs et divers	172	+ 60 %
Valeurs immobilisées nettes	465	- 7,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 042</b>	<b>+ 4,3%</b>

Passif 31/12/2011	Montants (en millions d'euros)	Evolution 2011/2010
Opérations interbancaires	3	- 31 %
Opérations internes au Crédit Agricole	4 597	- 0,2 %
Comptes créditeurs de la clientèle	1 668	+ 13,5 %
Dettes représentées par un titre	563	+ 8 %
Comptes de régularisation et passif divers	168	+ 28 %
Provisions et dettes subordonnées	113	- 4,5%
FRBG	14	ns
Capitaux propres hors FRBG	916	+ 6,5%
<i>Dont résultat</i>	62	+ 1%
<b>TOTAL</b>	<b>8 042</b>	<b>+4,3%</b>

Le bilan atteint 8 milliards 42 millions d'euros et progresse de 4,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression est la conséquence du développement de l'activité crédit qui génère une augmentation de près de 343 M€ d'encours de créances sur la clientèle à l'actif du bilan, financée au passif par de l'endettement interbancaire.

La loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 août 2008, complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, impose certaines obligations en matière de délais de paiement vis-à-vis des fournisseurs. Ce délai ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor respecte ces obligations en matière de délais. Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 2 466 346,35 € au 31 décembre 2011, avec une date de facturation non antérieure au 1er novembre 2011, pour les factures non contestées (détail ci-dessous). Au 31/12/10, cette somme se chiffrait à 834 708,42 €.

En €	< 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	> 90 jours	Total
Dus Fournisseurs	2 005 822,44	361 556,27	22 869,29	76 098,35	2 466 346,35

**Le compte de résultat social** (l'évolution des postes ci-dessous s'appuie sur le compte de résultat analytique)

31/12/2011	Montant (en millions d'euros)	Evolution 2010/2009
<b>Produit net bancaire</b>	<b>229</b>	<b>+0,5%</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>117,1</b>	<b>+ 2,61%</b>
<b>Revenu brut d'exploitation</b>	<b>111,9</b>	<b>- 1,6%</b>
<b>Coût du risque crédit (hors Int CDL) et FRBG</b>	<b>12,4</b>	<b>- 40,3%</b>
<b>Résultat exceptionnel et autres provisions</b>	<b>-6,7</b>	<b>+ 85%</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>30,2</b>	<b>+ 10%</b>
<b>Bénéfice social de l'exercice</b>	<b>62,5</b>	<b>+ 1%</b>

### **Le produit net bancaire**

Le produit net bancaire est en légère hausse (+0,5%) sur l'année 2011 à 228,9 M€

Cette relative stabilité masque en réalité des mouvements importants et inverses dans chacun des compartiments :

- **L'activité d'intermédiation** est en progression entre 2011 et 2010 (+7%) à 101,7 M€. Outre la maîtrise de son coût de refinancement, la Caisse Régionale a su également diminuer le coût des renégociations de crédit intervenues en masse sur le premier semestre.

- **Les commissions de collecte**, baissent à nouveau de 4,8% sur cet exercice pour atteindre 28,3 M€

Le principal impact à la baisse trouve son origine dans les commissions de collecte CASA sur les livrets qui passent de 0,8% en 2010 à 0,52% en 2011. La bonne tenue des PEL en volume et en marge n'a pu compenser cette moindre performance, le taux moyen de commission sur l'ensemble de la collecte baisse de 8 points à 0,41%.

Les commissions sur notre collecte tierce progressent, portées principalement par une augmentation des commissions de prescription sur la vente de biens immobiliers neufs auprès de notre clientèle.

- **La tarification des comptes et services** enregistre une baisse de 5,8% à 41,1 M€. Cette baisse trouve essentiellement son origine dans le recul de la facturation des frais de mouvement débiteur, en baisse compte tenu d'une amélioration globale de la solvabilité de notre clientèle.
- **Le compartiment ASSURANCES (ADI, Valeur Prévoyance et IARD)** connaît une forte évolution positive de 18,8% à 30 M€, compte tenu d'une activité de bonne facture sur 2011, adossée à une sinistralité en nette baisse sur le compartiment IARD.
- **La marge sur les placements (participations, fonds propres)** avec 27,8 M€ enregistre une baisse de 18,6% compte tenu d'un exercice encore perturbé sur les marchés financiers, avec un CAC en baisse de plus de 17%.

## **Le résultat brut d'exploitation**

En 2011, les charges de fonctionnement nettes connaissent une progression de 2,61% pour un montant de 117,1 M€ contre 114,1 M€ en 2010.

Cette hausse importante se concentre sur le poste « autres charges » en progression de 7,74% à 51,9 M€. Une part prépondérante de l'augmentation trouve sa source dans le projet NICE, l'autre dans une nouvelle augmentation de la pression fiscale à l'encontre des établissements financiers. Pour notre Caisse Régionale l'impact des nouvelles taxes et de la révision des taxes existantes se chiffre à 1,2 M€ hors impôt sur les sociétés.

De ce fait, le résultat brut d'exploitation s'affiche à 111,8 M€ sur l'exercice 2011, en baisse de 1,6%. Le coefficient d'exploitation s'établit à 51,1% pour 2011 et augmente de 1 point. Le coefficient d'exploitation d'activité avec 58,2% en 2011 s'améliore de 0,7 points.

## **Le résultat de l'exercice**

Le coût du risque crédit, en intégrant la dotation au FRGB et l'ajustement des provisions collectives sur les règles du groupe, baisse en 2011. Sur l'exercice, il représente une dotation nette de 12,4 M€.

La charge fiscale souffre du supplément d'impôt sur les sociétés décidé par les pouvoirs publics et avec 30,2 M€, augmente de 10% par rapport à 2010.

En synthèse, **le résultat net social** 2011 de la Caisse Régionale, en légère hausse de 1%, est arrêté à 62,495 millions d'euros.

## 5 - Les comptes consolidés de la Caisse Régionale au 31 décembre 2010

Les comptes consolidés sont présentés en application des normes IAS/IFRS.

### Le bilan consolidé

Actif 31/12/2011	Montants (millions d'euros)	Evolution 2011/2010
Caisse, Banques Centrales, CCP	23	- 1,08%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	205	+ 32%
Instruments dérivés de couverture	2	- 48%
Actifs financiers disponibles à la vente	676	-6,8%
Prêts et créances émis sur Etablis. De crédit	682	-10,4%
Prêts et créances émis sur la clientèle	6 131	+5,3%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	48	391%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	242	+63,7%
Actifs d'impôt courant et différés	32	-33,8%
Comptes de régularisation et actifs divers	133	+58%
Actifs non courants destinés à être cédés	0	ns
Participations et parts dans les entreprises mis en équivalence	0	ns
Immeuble de placement	1	-81%
Immobilisations corporelles	73	+9%
Immobilisations incorporelles	1	- 1%
Ecart d'acquisition	0	ns
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 249</b>	<b>+5,1%</b>

<b>Passif 31/12/2011</b>	<b>Montants (en millions d'euros)</b>	<b>Evolution 2011/2010</b>
Caisse, Banques Centrales, CCP	0	ns
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	194	+ 39%
Instruments dérivés de couverture	60	+234%
Dettes envers les Etablis. de crédit	4 382	-0,5%
Dettes envers la clientèle	1 668	+13,5%
Dettes représentées par un titre	563	+7,9%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	ns
Passifs d'impôt courants et différés	3	-87,6%
Cptes de régularisation et passifs divers	128	+23,6%
Dettes liées aux Actifs non courants destinés à être cédés	0	ns
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	ns
Provisions pour risques et charges	36	+11,7%
Dettes subordonnées	0	ns
Capitaux propres part du groupe		
Capital et réserves liées	351	+2,5%
Réserves consolidées	768	+8,3%
Gains ou pertes latents ou différés	16	-17,3%
résultat	80	+15,3%
Intérêts minoritaires		NS
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>8 249</b>	<b>+ 5,1 %</b>

Le total bilan atteint 8 milliards 249 millions d'euros et progresse de 5,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution provient principalement de l'augmentation de nos encours de crédits à l'actif (prêts et créances sur la clientèle, 6 131 M€, soit +5,3%). Par ailleurs le poste « réserves » augmente de 8,3% après intégration du résultat 2010 au passif.

**Le résultat consolidé**

<b>31/12/2011</b>	<b>Montant (en millions d'euros)</b>	<b>Evolution 2011/2010</b>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>229,7</b>	<b>- 3,3%</b>
<b>Charges de fonctionnement nettes</b>	<b>117,7</b>	<b>+ 1,2%</b>
<b>Revenu brut d'exploitation</b>	<b>111,9</b>	<b>-7,6%</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>+1</b>	<b>ns</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>0</b>	<b>ns</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>- 33,1</b>	<b>+ 26,8%</b>
<b>Résultat net</b>	<b>79,8</b>	<b>+ 15,3%</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>79,8</b>	<b>+ 15,3%</b>

En termes d'analyse, les résultats consolidés sont constitués de l'agrégation :

- Des comptes sociaux de la Caisse Régionale, de ses 45 Caisses Locales et du fonds FINARMOR GESTION
- Des retraitements de consolidation (élimination des opérations réciproques Caisse Régionale/ Caisse Locale; impôt différé.)
- Des reclassements et impacts IFRS

<b>31/12/2011</b>	<b>Comptes sociaux CR</b>	<b>Comptes CL</b>	<b>Ecart comptabilité Conso IFRS et traitement du fonds dédié</b>	<b>Comptes consolidés IFRS</b>
	<b>a</b>	<b>b</b>	<b>c</b>	<b>a+b+c</b>
<b>PNB</b>	<b>228,9</b>	<b>9,3</b>	<b>-8,5</b>	<b>229,7</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>-117,1</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,1</b>	<b>-117,8</b>
<b>RBE</b>	<b>111,9</b>	<b>8,7</b>	<b>-8,6</b>	<b>112</b>
<b>Provisions crédits</b>	<b>-1</b>		<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Gains/pertes sur actifs immobilisé</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>FRBG et provisions régl.</b>	<b>-14</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>0</b>
<b>Charges fiscales</b>	<b>- 30,2</b>	<b>-1,2</b>	<b>- 1,7</b>	<b>- 33,1</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>62,5</b>	<b>7,5</b>	<b>9,8</b>	<b>79,8</b>

Ainsi, au 31 décembre 2011, le résultat sur base consolidée ressort à 79,8 M€ contre un résultat 2010, calculé selon la même méthode, de 69,2 M€, soit une augmentation de 15,3%. Le ratio de solvabilité européen calculé sur la base consolidée, s'élève au 31/12/2011 à 18,41% dans la nouvelle définition Bâle II contre 16,88 % au 31/12/2010.

## 6- Distribution des Caisses Locales (parts sociales) et de la Caisse Régionale (CCA et parts sociales)

### Distribution des caisses locales (parts sociales)

En K€	2009	2010	Prévision 2011
Intérêts de PS	2 326	5 482	7 140
Taux	3,6%	3,1%	3,1%

### Distribution Caisse Régionale (CCA)

En K€	2009	2010	Prévision 2011
Rémunération CASA	4 620	4 635	4 680

Cette somme correspond à un montant de 3,12 € par CCA, soit un taux de rémunération de 3,97% par rapport à l'apport global.

### Distribution Caisse Régionale (parts sociales)

En K€	2009	2010	Prévision 2011
Intérêts de PS	2 654	2 295	2 430
Taux	3,87%	3,34%	3,54%

Cette somme correspond à un montant de 0,54 € par part sociale.

## 7- Le suivi et le contrôle des risques

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse Régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2011 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- Les risques de crédit (comprenant le risque pays) : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité), y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- les risques juridiques : risques résultant de l'exposition du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

## **7-1 Risque de crédit**

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celle-ci présente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale.

### **7-1-1 Objectifs et politique**

La stratégie d'intervention en matière de risque de crédit est définie dans le document de Politique Crédits validé par le Conseil d'Administration du 24 mars 2011. La Politique Crédit définit les orientations pour l'ensemble des Marchés, la mise en œuvre, la surveillance et le reporting de son application. Elle s'inscrit dans les objectifs récurrents fixés par la Caisse Régionale. Ces orientations s'appliquent à tous les segments de clientèles de la Caisse Régionale et fixent les cas d'exclusions des délégations réseaux ainsi que les limites de Division et de Partage des risques.

### **7-1-2 Gestion du risque crédit**

#### **7-1-2-1 Principes Généraux de prise de risque**

La politique Crédit de la Caisse Régionale décrit les critères de sélection des opérations de crédit. Les principaux critères retenus sont la zone d'intervention, les secteurs de financements, les éléments comptables et financiers. Ces critères sont ensuite déclinés par Marchés dans les règles de délégation de la Caisse Régionale. Sur l'ensemble des marchés, les délégations sont définies à partir des grades Bâle II par regroupement.

La Caisse Régionale applique les règles de territorialité définies par le Groupe Crédit Agricole, et maintient des relations bancaires avec ses clients hors département. Par contre, sont exclus les financements professionnels à l'étranger sur les marchés des Professionnels et des Agriculteurs.

La politique de garantie, intégrée dans la politique Crédits, s'est donnée comme ambition d'exiger un minimum d'apport dans les projets ou dans les fonds propres bilan de nos clients. La prise de garantie est fonction des notations BALE II et des encours. Le seuil des dossiers, de prêts amortissables, sans garantie ne doit pas dépasser un pourcentage de l'ensemble des encours de la Caisse Régionale, hors collectivités publiques. Ce niveau est actualisé annuellement avec la Politique Crédits.

#### **7-1-2-2 Méthodologie et systèmes de mesures de risques**

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe,

qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Le dispositif Bâle II régissant la filière crédit est organisé autour de six segments de clientèle : Particuliers, Professionnels, Agriculteurs, Entreprises, Collectivités Publiques et Associations, Promoteurs immobiliers.

Les encours de crédits (bilan et hors bilan) de la Clientèle de Banque de détail de la Caisse Régionale sont notés par l'outil LUC, selon 13 grades (12 grades de A à L pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 1 grade, V pour les contreparties en défaut), avec des modèles IRB (PD, LGD, CCF), calibrés sur le périmètre de l'ensemble des Caisses Régionales.

Les encours de crédits (bilan et hors bilan) de la Grande Clientèle sont gérés dans le dispositif Tiers & Groupes, commun à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Ces mêmes tiers et groupes sont notés au travers de l'outil ANADEFI qui délivre une note sur 15 positions (13 notes de A+ à E- pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 2 notes, F et Z pour les contreparties en défaut). Les paramètres [PD, LGD, CCF] en approche IRB Fondation sont estimés au travers de l'outil OCE. Les risques pondérés sont calculés dans l'outil ARCADE qui fournit un CRS-Ratio à ARPEGE.

Les autres actifs comme : les créances interbancaires, les Titres, les OPCVM, font l'objet d'un traitement en approche Standard, traité dans les déclarations ARPEGE.

### Dispositif Bâle II dans la Caisse Régionale

Concernant la validation mensuelle des traitements Bâle II Banque de Détail (outil LUC) et Banque Entreprises (outil OCE), la nouvelle organisation opérationnelle depuis Janvier 2010 est maintenant effective. En effet, conformément aux souhaits de l'ACP, une structure spécialisée, le « Pôle Expertise Bâle 2 » (PEB2) a été créée afin que les traitements mensuels et leur analyse soient harmonisés et centralisés pour toutes les Caisses Régionales du SIR Atlantica, en respectant la méthode diffusée et contrôlée par Crédit Agricole SA.

Les Caisses Régionales conservent une compétence locale dans le cadre des exigences Bâle II qui leur sont applicables. Elles demeurent responsables de l'exactitude des déclarations faites à CASA. Elles gardent la responsabilité de la gestion des concepts Bâle II à dire d'expert et de la notation de la Clientèle Grandes Entreprises.

Sur le plan des concepts « Bâlois », le chantier de rapprochement des écarts CDL et Défaut s'est poursuivi en 2011. Après la suppression des franchises d'entrée en CDL en 2010, une seconde étape a consisté en l'alignement des règles d'entrée en CDL sur le Défaut pour les créances Habitat et Collectivités Publiques à 180 jours. En second lieu un alignement des règles de sortie du CDL sur celles du Défaut (résolution complète de toutes les anomalies) a été mis en œuvre en fin d'année 2011.

Un reporting régulier des écarts est assuré dans les comités relatifs à BALE II. A fin décembre 2011, cet écart ressort à 12,116 M€ (12,9 M€ au 31/12/2010) et provient principalement des éléments de contrats en défaut non CDL (10,37 M€), du fait de la contagion ou de la mise en défaut à dire d'expert. La neutralisation complète de l'écart n'interviendra qu'en V2 de NICE en 2014 pour la CR des Côtes D'Armor, lorsque les périmètres de contagion auront été alignés et que le hors bilan aura été intégré au niveau des Créances Douteuses Litigieuses.

### Banque de détail

Concernant les outils de notation sur la Banque de Détail, la version de l'outil CASA LUC V1.9. a reçu la mise à jour des calibrages annuels réglementaires V29 sur l'arrêté de janvier 2011. Une seconde version V2.0., installée en cours d'année a permis d'installer de nouveaux calibrages réglementaires afin d'intégrer un nouveau grade (T) pour les Associations Syndicales Autorisés et les Associations Foncières. Ce calibrage visait également à réaliser un retour arrière des modèles LGD des contrats sains à la demande de l'ACP.

### Banque Entreprises

Le dispositif Tiers et Groupe est désormais pleinement opérationnel. La partie Tiers vise à améliorer la fiabilité du système par des automatismes d'import de la note de la Caisse Régionale RUN vers le logiciel ANADEFI de la Caisse Régionale suiveuse. La partie Groupe a pour objectif de réaliser une gestion homogène des groupes de risque et de mettre en place un dispositif consolidé de surveillance des Risques par l'installation d'automatismes.

Il est poursuivi un renforcement de la formalisation et de la justification des validations de NOR, notamment lors d'écarts entre la notation proposée et la note calculée par ANADEFI. Les règles de validation de la NOR instituées s'appliquent à l'ensemble des contreparties notées selon les règles de la Banque Entreprises relevant du service des Professionnels et de l'Agence Entreprises. Le schéma de validation de la NOR a été élargi à la Promotion Immobilière. Les dossiers pouvant comporter des écarts de notes sont présentés en Comité NOR, qui se réunit mensuellement, avec intervention du Contrôle Permanent.

Depuis Juin 2010, la Banque Entreprises est soumise à la remontée des infos via les contrôles 2.2C du sous thème « système de risk management ». Ils concernent la qualité des informations de signalétique des contreparties Tiers et groupes, la mise en œuvre des systèmes de notation interne des débiteurs, le choix du respect de la méthode de notation applicable, la piste d'audit de la notation des débiteurs et le suivi de l'analyse du dispositif de notation interne des débiteurs.

### ARCADE

L'outil ARCADE, applicatif transversal alimenté par les outils de notation et fournissant les données nécessaires au calcul du nouveau ratio de solvabilité, a poursuivi son évolution en 2011 en une nouvelle version V5.2. de manière à intégrer le calcul du provisionnement collectif et sectoriel.

Les travaux d'ajustements comptables ont été renforcés par la création d'un comité trimestriel réunissant les sphères risques, comptables et contrôle permanent, conformément aux préconisations du Groupe. Les écarts résiduels sont désormais très

réduits. Ils font l'objet de plans d'actions de résorption internes, mais leur résolution est principalement dépendante de développements par le SIR Atlantica.

## Contrôle Permanent

Dans le cadre du reporting Bâle II mis en œuvre dans la Caisse Régionale, deux présentations au Conseil d'Administration ont été réalisées le 24 juin et le 25 novembre 2011. Elles ont consisté en un rappel des fondamentaux de la réforme, l'usage des notations dans la Caisse. Pour la présentation de Juin, une cartographie départementale des risques du point de vue du défaut et l'étude des principales filières agricoles ont été présentées. En Novembre, un état du déploiement des Usages par la Caisse Régionale a été dressé. A l'occasion de chacune de ces présentations la cohérence de la perte attendue Bâle II avec l'encours de provision a été vérifiée.

Outre la production de tableaux de bord des encours de la Caisse Régionale, selon les grades Bâle II, le Service Contrôle Permanent réalise des contrôles réguliers sur la production des états et de la cohérence des résultats. Une partie de ces contrôles est notamment réalisée dans le cadre de la remontée trimestrielle des indicateurs « risk-management » produits par le Pôle d'expertise PEB2. Ces contrôles permettent de s'assurer de la mise en place des plans d'actions qui s'imposent et également de cerner les écarts éventuels dans la détermination de la NOR avec la NCF, afin de présenter ces dossiers au Comité de validation de la NOR.

Le Contrôle Crédits risques effectue également le suivi de la gestion du défaut, dans le cadre du respect de la procédure d'alerte, pour les contreparties pour lesquelles la Caisse Régionale n'est pas le Responsable de l'unicité de la Note (RUN). Pour l'année 2011, ces contrôles n'ont pas nécessité d'alerte au niveau du Groupe.

## Correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation (Bâle II Corporate):

Notation Standard \$	Notation Bâle II
AAA	A
AAA	A+
AAA	A-
AAA	B
AAA	B+
AAA	B-
B	E+
BB	D
BB	D-
BB	D+
BBB	C
BBB	C+
BBB	C-
Sous Surveillance	E
Sous Surveillance	E-

## Point spécifique lié aux fonds propres de la Caisse Régionale

### Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

Lors de l'entrée en relation, la priorité est donnée aux contreparties interbancaires recommandées par Crédit Agricole SA ou celles dont la notation interne Crédit Agricole SA, se situe de A à C. C constitue la note minimale.

Le cas échéant, c'est l'application du rating externe qui est mise en œuvre. Les règles objectives appliquées prennent en compte, la structure financière de la contrepartie, sa rentabilité et une limite fixée pour chaque contrepartie.

C'est le comité financier qui décide de l'entrée en relation avec une contrepartie, et qui valide les éventuelles cessations de relation.

### Reporting

Le Middle Office a plus particulièrement en charge le suivi des limites, qui relève de sa responsabilité, sous l'autorité du Directeur Financier et Risques et fait l'objet d'un rapport trimestriel.

Le cadre général de ces limites est validé en Conseil d'Administration, et les dépassements font l'objet d'une information en comité financier et d'une alerte au service Contrôle Permanent et Conformité. Ce dernier procède également à un suivi régulier à l'aide des reportings qui lui sont adressés trimestriellement.

### Modalités de calcul

Pour chaque type d'instruments (les titres, les dérivés), la consommation de la limite est calculée selon des règles précises.

Pour les engagements hors-bilan, qui comprennent les instruments dérivés négociés sur un marché de gré à gré, les opérations prises en compte sont :

- les swaps, que leur date d'entrée en vigueur soit décalée ou non
- les achats de caps/floors
- les FRA
- les options de swaps (achat/vente)

Le risque de contrepartie sur ces instruments dérivés est composé :

- du coût de remplacement des contrats (valeur de marché)
- du risque potentiel (add-on) illustrant l'accroissement du risque de défaillance de la contrepartie en fonction de la durée restante à courir

Le calcul se détaille de la manière suivante :

Produits	Le coût de remplacement	Risque de variation «add-on» appliqué au nominal	Le risque total
Swaps TF/TV	Valeur de marché positive	1 % par année restant à courir	Coût de remplacement + add-on
Swaps décalés	Valeur de marché positive	1 % par année restant à courir	Coût de remplacement + add-on
Swaps TV/TV	Valeur de marché positive	2 % quelle que soit la durée restant à courir	Coût de remplacement + add-on
Swaps amortissables	Valeur de marché positive	1% par année restant à courir, et éclatement du nominal par année selon tableau d'amortissement	Coût de remplacement + add-on
Achats de caps/floors (macro-couverture)	Valeur de marché positive	1 % par année restant à courir	Coût de remplacement + add-on
Achats de caps/floors (micro-couverture)			5 fois la valeur de marché positive

Pour les opérations en Cash, le risque se calcul selon le modèle ci-dessous :

Produits	Consommation de la limite	Observations
TCN OBLIGATIONS	- Valeur de marché si titre de transaction et de placement - Valeur nominale si titre d'investissement et TIAP	
ACTIONS	- Valeur de marché	
OPCVM	- Valeur de marché si titre de transaction et de placement - Valeur nominale si titre d'investissement et TIAP	Imputation sur la limite globale

### **7-1-2-3 Dispositif de surveillance du risque de crédit**

7-1-2-3-1 Processus de surveillance des concentrations par contre partie ou groupes de contrepartie

#### **Dispositif de limites individuelles**

La Politique Crédit de la Caisse Régionale valide annuellement les limites de Division et de Partage des Risques. Sur l'exercice 2011, ces limites ont été réexaminées et validées par le Conseil d'Administration le 24 mars.

Marchés	Limites individuelles			date de la dernière révision
	division des risques	division des risques	Partage des risques	
	sur un client ou sur un groupe Encours pondéré	sur une opération de financement	sur un client ou sur un groupe (meilleures notes)	
Entreprises (Coop, IAA, GMS)	30M€	syndication et LBO : 10M€	5M€	24 mars 2011
Collectivités Publiques	30M€	syndication : 50%	30M€	
Entreprises de l'Immobilier (BG49)	15M€		3M€	
Promotion Immobilière	5M€		2M€	
Marchands de biens	1M€		1M€	
Professionnels	6M€		2M€	
Agriculteurs	6M€		2M€	
Associations	6M€		2M€	
Particuliers	6M€		non	

L'objectif défini est de limiter l'engagement, sur une seule contrepartie, à un montant d'encours pondérés maximum. Ce montant a été reconduit par le Conseil d'Administration le 24 mars 2011. Il est calculé sur la base d'un pourcentage des fonds propres et des résultats de la Caisse Régionale. L'encours de la contrepartie pris en compte est calculé sur la base du risque pondéré brut déduit éventuellement du montant des nantissements ou garanties reçus, effectivement pris et retenus par la réglementation des Grands Risques (Foncaris).

La limite de division a été adaptée. Pour l'année 2011, cette limite a été maintenue au même niveau qu'en 2010 pour la Banque de Détail (6M€) et pour la Banque Entreprises, Grandes et Moyennes Surfaces et Collectivités Locales (30M€). Au niveau de la Banque de Détail, il est décidé de modifier la limite spécifique pour la Promotion Immobilière à 5M€ contre 6M€ auparavant. Au niveau de la Banque Entreprises, la limite spécifique de division est fixée à 15M€ par contrepartie pour les investisseurs de l'immobilier et à 5M€ pour la Promotion Immobilière

L'objectif est de limiter l'engagement maximum sur une même contrepartie (groupe). L'encours maximum que la Caisse peut porter sur un client en fonction des pondérations associées (garanties et Foncaris) au type de financements réalisés est de :

- 6M€ pour les marchés des PART, AGRI, PRO <3M€ de chiffre d'affaires, PIM, ACTEL avec comptabilité de type secteur privé < 3 M€ de chiffre d'affaires, notés dans LUC
- 5 M€ pour les professionnels de l'immobilier sauf les marchands de biens.
- 1M€ pour les marchands de biens
- 30M€ pour les marchés Entreprise, GMS, Collectivités Publiques, PRO > 3M€ de chiffre d'affaires, PIM et ACTEL avec comptabilité de type secteur privé > 3 M€ de chiffre d'affaires notés dans ENTA4 ou ANADEFI.
- 15M€ pour Entreprises de l'Immobilier, gérés en Bâle II Corporate (ENTA4)
- 10M€ par opération pour les syndications (CACIB, CA Leasing, autres CR) et les LBO.

Les règles de partage ont été réexaminées dans le cadre du suivi des usages Bâle II, par le Conseil d'Administration du 24 mars 2011. Elles sont déclinées par Marché avec la fixation de niveaux d'engagements maximum par tranche d'encours brut total en fonction des cotations Bâle II regroupées en 5 groupes de risques. Toute

dérogation à ces limites relève du Comité des Engagements de la Caisse régionale (CECR).

Les limites de financement sur les notations Bâle II dégradées sont les suivantes :

- Banque de Détail
  - Maintien des encours : grades K, L
  - Recherche de diminution d'encours : grade V
- Banque Entreprises
  - Maintien des encours COOP – IAA : grades D-, E+, E, E-
  - Maintien des encours PME - PMI : grades E+, E, E-
  - Recherche de diminution d'encours Coop – IAA : grade F, Z
  - Recherche de diminution d'encours PME – PMI : grade F, Z

En 2011, les 2 catégories d'emprunteurs Corporate (Coop –IAA et autres entreprises) sont regroupées en une seule catégorie.

	<b>Cotations OCE (Bâle II Corporate)</b> (Coop, IAA, ENT, GMS, PRO) Anadefi ENT4	<b>Cotations LUC (Bâle II Retail)</b> (PART, AGRI, PRO, PIM)
Groupe 1	A+, A, B+, B, C+, C	A, B, C, D, E
Groupe 2	C-, D+, D, D-	F, G, H, I, J
Groupe 3	E+, E, E-	K, L
Groupe 4	F, Z	V
Groupe 5 (création, reprise < 2 ans, prospects)	Quelle que soit la note	Quelle que soit la note

Règles de partage : Marchés des ENT, COOP/IAA,/GMS (notés dans Bâle II Banque Corporate)

Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts	Note de contrepartie et Groupe d'appartenance			
	Groupe 1	Groupes 2 et 5	Groupe 3	Groupe 4 Cotations F ou Z
100 %	0 - 5 M€	0 - 4 M€	Maintien des encours	Recherche diminution d'encours
50 %	5 M€ - 10 M€	4 M€ - 7,5 M€		
33 %	> 10 M€	> 7,5 M€		

Règles de partage : Marchés des ENT / PIM / ACTEL (notés dans Bâle II Banque Corporate)

Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts	Note de contrepartie et Groupe d'appartenance			
	Groupe 1	Groupes 2 et 5	Groupe 3	Groupe 4 Cotations F ou Z
100 %	0 - 3 M€	0 - 1,5 M€	Maintien des encours	Recherche diminution d'encours
50 %	3 M€ - 5 M€	1,5 M€ - 3 M€		
33 %	> 5 M€	> 3 M€		

**Règles de partage : Marchés AGRI, PRO, PIM, ACTEL (notés dans Bâle II Banque de Détail)**

Part CR 22 en fonction des tranches d'encours bruts	Note de contrepartie et Groupe d'appartenance			
	Groupe 1	Groupes 2 et 5	Groupe 3 Cotations K ou L	Groupe 4 Cotation V
100 %	0 - 2M€	0 - 1,5 M€	Maintien des encours	Recherche diminution d'encours
50 %	2 M€ - 3M€	1,5 M€ - 2,5 M€		
33 %	> 3 M€	> 2,5 M€		

Pour les Marchés, AGRI et PRO une franchise est instaurée et permet une validation par le Comité des Prêts de la Caisse Régionale (CPCR) ou le Directeur des Marchés et des Offres (DMO).

**Règles de partage : Marchés des Collectivités Publiques (notées dans Bâle II Banque Corporate)**

Risques	Part maximum des engagements CR22				
	Normaux	Aggravés			Exclus
Notation	A+, A, B+, B, C+	C	C-, D+	D	D- à F
Part maxi	100 %	50 %	30 %	10 %	CECR

**Les limites de concentration**

Les zones de risques majeurs en terme de concentration par contrepartie ou sectorielle sont maîtrisées par des limites et seuils d'intervention arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Limites spécifiques liées aux fonds propres de la Caisse Régionale**

**Limite globale**

La Caisse Régionale dispose d'une limite globale relative au risque de contrepartie égale à 100% des fonds propres consolidés IFRS, base RSE, soit une somme de 742 millions d'Euros au 31 décembre 2010. C'est cette limite qui s'est appliquée au cours de l'exercice 2011.

**Limites opérationnelles unitaires**

La Caisse Régionale limite son engagement en montant et en durée, en fonction de la nature de la contrepartie et de sa notation, conformément au tableau ci-dessous.

CONTREPARTIES BANCAIRES			
Limite globale interne	L1	100% des fonds propres stables de la CR22 :	Perte maximum que s'autorise la CR sur l'ensemble de ses contreparties
Limite interne théorique par contrepartie	L2	L1 X 10%	Référence à la division des risques
Limite externe	L3	5% des fonds propres de la contrepartie	Cette limite est fonction des fonds de la contrepartie
Limite retenue	L4	Mini : L2; L3	La limite retenue est la plus petite des deux : L2 ou L3
Activité de la contrepartie	L5	L4 x 50% si banque de Marché L4 x 100% autres cas	
Rating	L6	L5 X rating	Note interne CAsa : A : 100% (excellent) B : 75% (bon) C-D-E+ : 50% (acceptable) E- : 25% (acceptable) Autre cas : 0%

CORPORATES			
Rating	% du portefeuille d'investissement autorisé	Montant maxi par contrepartie	Durée maxi
AAA - AA	0 à 100%	15 M€	10 ans
A	0 à 40%	5 M€	5 ans
BBB	0 à 10%	2 M€	3 ans

### Limites opérationnelles de contrepartie pour les OPCVM

Pour les OPCVM proposés par les sociétés de gestion faisant partie du groupe :

- Limite globale :
  - o Maximum de 10% des fonds propres base RSE par OPCVM
    - Seuil d'alerte : Conseil d'Administration
- Limites opérationnelles :
  - o Suivi du ratio d'emprise : la proportion du fond détenu par la Caisse ne peut être supérieure à 10% de l'actif total du fond
  - o Avis risque indépendant systématique joint à chaque proposition de souscription d'un nouveau fond au Comité Financier
    - Seuil d'alerte : comité financier

Pour les OPCVM proposés par les sociétés de gestion hors groupe :

- Limite globale :
  - o Maximum de 10% des fonds propres base RSE par société de gestion
    - Seuil d'alerte : Conseil d'Administration
- Limites opérationnelles :
  - o Limiter les interlocuteurs à une liste de sociétés de gestion validées par le Comité Financier
  - o Maximum de souscription par OPCVM de 2,5% des fonds propres prudentiels
  - o Suivi du ratio d'emprise : la proportion du fond détenu par la Caisse ne peut être supérieure à 10% de l'actif total du fond
  - o Avis risque indépendant systématique joint à chaque proposition de souscription d'un nouveau fond au Comité Financier
    - Seuil d'alerte : comité financier

### 7-1-2-3-2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Depuis 2007, la Caisse Régionale a renforcé son dispositif d'outils de détection du risque notamment par la mise en œuvre d'outils informatisés de gestion des délégations de paiements et de gestion du recouvrement. Ces évolutions ont été accompagnées d'une refonte du dispositif du pilotage des risques.

L'organisation en place structure le suivi des risques par :

- la mise en œuvre de trois phases de recouvrement : commercial, amiable et contentieux,

- la différenciation dans le traitement des risques en fonction des marchés : professionnels, agriculteurs, particuliers,
- la volonté de traiter de manière durable les situations de clients professionnels présentant des incidents, par la création d'un service dédié.

Le périmètre des revues de portefeuilles intégrant les critères Bâle II a été modifié en 2011 afin de prendre en considération les prescriptions IGL. Des revues de dossiers spécifiques sont réalisées par les marchés (agriculture, professionnels) sur la base de critères de sélection en dessous des seuils d'éligibilité actuels (700 K€). Les critères de sélection portent sur les fonds propres négatifs, l'utilisation de lignes de trésorerie ou le niveau de flux confiés. Les revues sont réalisées par les marchés concernés auprès du Directeur Général ou du DMO. Les listes sont établies par un service indépendant des Directions de marchés. Ces revues complémentaires se sont déroulées les : 01/04, 28/06, 11/10 et 3/01 et ont permis d'analyser 180 dossiers répartis équitablement sur les 9 secteurs d'Agences.

Les règles sont appliquées à tous les Marchés de la Caisse Régionale, selon les seuils suivants :

MARCHE	Critères définis pour le passage en revue de portefeuille	Nombre séances/an
Entreprises	➤ >700 K€, en incident supérieur à 10 000 € et/ou depuis plus de 30 jours	4
	➤ >700 K€, sans anomalie mais en défaut BALE II, appartenant au Groupe 4 (F Z)	4
	➤ >700 K€, sans anomalie ou défaut et avec fonds propres négatifs	4
	➤ Contreparties dégradées de plus de 3 grades dans le trimestre	4
	➤ Contreparties notées, E+, E, E-, dans le trimestre	4
	➤ Les 10 plus gros encours	4
	➤ > 1 500 K€, appartenant au Groupe 3	2
	➤ >1 500 K€ appartenant au Groupe 2 et au Groupe 3	1
Collectivités publiques	➤ >1 500 K€	1
	➤ Dossiers notés F ou Z	
	➤ Une cotation ANADEFI dégradée sur l'année au-delà de C	
PIM	Idem Entreprises, sauf la limite du montant d'anomalies qui est de 5 000 €	4
Agriculteurs, Professionnels et Associations	➤ 700 K€, en incident supérieur à 5 000 € et / ou depuis plus de 30 jours.	4
	➤ 700 K€, sans anomalie mais en défaut BALE II (V)	4
	➤ >700 K€, sans anomalie ou défaut et avec fonds propres négatifs	4
	➤ Les 10 plus gros encours	4
	➤ > 2 000 K€, sains	2
	➤ 1 400 K€, sains	1
Particuliers	➤ > 400 K€, en incident supérieur à 5 000 € et/ou depuis plus de 30 jours, ou en défaut	4
	➤ les 10 plus gros encours	4
	➤ 1 200 K€, sains	2
	➤ > 800 K€, sains	1
Dossiers Entreprises suivis par le Service CTX	➤ encours > 100 k€	1

### 7-1-2-3-3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

#### Description du fonctionnement des Comités de suivi des risques de crédit

Afin de coordonner la politique et l'action dans le domaine du risque, deux comités se réunissent régulièrement :

### **Le Comité de Recouvrement Amiable (CRA)**

Ce comité est l'instance de suivi, de coordination et de décision de la Caisse Régionale en matière de traitement et de régularisation des créances en anomalies. Les missions du Comité de Recouvrement Amiable ont été redéfinies et mises en œuvre début 2007. Le Comité de Recouvrement Amiable a spécialement pour mission d'analyser les indicateurs mensuels des risques par marché (risque à 60 jours, risques à 90 jours). C'est également l'instance de reporting d'activité des services Assistance aux Particuliers et Risques - APR (marché des particuliers) et Assistance aux Agriculteurs et aux Professionnels – AAP (marché de l'Agriculture et des Professionnels) dans leur fonction de recouvrement. Ce comité examine également les demandes d'arbitrage formulées par les agences, les marchés, les services APR et AAP.

Ce comité est présidé par la Direction Finances et Risques et comprend les principaux acteurs du suivi des risques (Marchés, APR, AAP, Contentieux, Contrôle Permanent et Conformité...).

Le Comité de Recouvrement Amiable s'est tenu périodiquement chaque mois. En 2011, le Comité de Recouvrement Amiable s'est réuni 12 fois.

### **Le Comité Stratégique des Risques (CSR)**

Les fonctions du Comité Risques sur Engagements, créé en mai 2003, ont été redéfinies en juillet 2010 et élargies à la sphère comptable et fiscale. Le nouveau comité, baptisé Comité Stratégique des Risques de la Caisse Régionale (CSR) est l'instance de reporting des risques de contrepartie (crédit), des risques juridiques et des risques comptables et fiscaux de la Caisse Régionale à la Direction Générale. Il est habilité à prendre toutes décisions relevant des prérogatives du Directeur Général ou à formuler les propositions à soumettre au Conseil d'Administration. Ce comité est présidé par la Direction Générale.

Le Comité Stratégique des Risques a spécialement pour mission :

- **Risques de contrepartie** :
  - Suivi et analyse de l'évolution des risques
  - Identification et suivi du risque sectoriel
  - Revue des dossiers APR, AAP et CTX (maintien des seuils existants)
  - Dossiers CDL > à :
    - 120 jours et 100 K€ d'encours pour le marché des Part
    - 180 jours et 200 K€ d'encours pour le marché des Pro, Agri, Entreprises, Pim, Collectivités Publiques
  - Dossiers CTX > à :
    - 100 K€ d'encours pour le marché des part
    - 200 K€ d'encours pour le marché des pro, agri, ent, coll pub
  - Veille risques
  - Enseignements qualitatifs du suivi des risques : impacts politique crédit, process...

- Évolution du règlement 97-02 relative à la « filière risques » : intervention CPC
- **Risques juridiques** :
  - Appels en responsabilité
  - Réclamations significatives portant un risque > 100 K€
  - Point conjoncturel
  - Enseignements qualitatifs de l'activité : impact politique crédit, process...
- **Risques comptables et fiscaux** :
  - Litiges en cours
  - Évolution, problèmes fiscaux et veille
  - Reporting et synthèse du comité comptable
  - Provisionnement des risques globaux

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2011, aux dates suivantes : 24 mars, 11 mai, 30 septembre et 2 décembre.

#### 7-1-2-3-4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

##### Modalités et périodicité de révision des politiques risques et des principales limites au regard de l'évolution de l'activité, de l'environnement des marchés

La politique Crédits est révisée annuellement par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. Cette révision est établie sur les constatations des marchés concernées au cours de l'exercice, notamment l'évolution des risques, et des résultats des contrôles effectués par le service Contrôle Permanent sur l'application de la politique Crédits et le suivi de l'évolution de la structure du stock et des réalisations sur différents critères (encours, filières, garanties, ...).

##### Procédures de suivi des limites et d'information des instances, d'autorisation de dépassement et de régularisation des dépassements

Les dépassements de limite, ainsi que les mesures correctives prises, font l'objet d'une information auprès du Conseil d'Administration.

Lors de chaque présentation de dossiers au CECR, le calcul de l'encours pondéré est réalisé par rapport à la limite de division, dès lors que l'encours brut dépasse cette limite. Pour la limite de partage, la procédure prévoit que ce calcul soit réalisé pour tous les dossiers présentés au CECR, seule instance habilitée à valider les éventuelles dérogations.

La présentation des dossiers en Comités de revue de portefeuille permet de vérifier le respect de la limite de division, lors de la revue « annuelle » qui comprend toutes les contreparties portant des encours supérieurs à 1 500 K€ et lors de la revue « semestrielle » qui porte sur les encours supérieurs à 2 000 K€.

##### Procédure spécifiques pour les dépassements de limite de contrepartie sur la partie Fonds propres

Le dépassement d'une ou plusieurs limites de contrepartie par la Caisse Régionale peut se produire, notamment compte tenu de la dégradation possible de la notation d'une contrepartie après sa souscription. Le suivi des limites de contrepartie relève du périmètre du Middle Office.

En cas de dépassement d'une limite (opérationnelle ou globale), l'information est donnée au comité financier le plus proche, puis au Conseil d'Administration pour les limites globales.

Le comité financier statue sur les mesures à prendre pour faire en sorte que la Caisse Régionale revienne dans ses limites.

Pour le cas où le comité financier décide de maintenir une situation de dépassement sur une limite de contrepartie opérationnelle, le Middle Office effectuera un rappel de cette situation lors de chaque comité financier suivant, jusqu'à extinction de l'anomalie.

La Caisse Régionale a respecté l'ensemble de ses limites de contreparties sur l'exercice 2011.

#### **7-1-2-4 Mécanismes de réduction du risque de crédit**

La politique Crédit de notre Caisse Régionale stipule que la part de dossiers sans garantie ne doit pas dépasser un certain niveau, hors Collectivités Publiques, associations et syndications. En 2011, cette limite a été modifiée conformément à la prescription IGL. Le périmètre est étendu désormais à l'ensemble des encours de crédits et non plus aux seuls prêts amortissables et la limite a été déclinée par marché. Pour 2011, le seuil d'alerte global a été fixé à 32% de l'EAD de la Caisse Régionale et les limites par marchés ont été les suivantes : PART 35%, AGRI 28%, PRO 26%, ENT (hors crédits syndiqués) 30%, PIM 28%.

Les exigences ont toutes été respectées en 2011. Au 30 septembre, la part globale de prêts sans garantie s'élevait à 29.20%. Les limites par marchés ressortaient à 32.68% pour les PART, à 25.63% pour les AGRI, à 23.43% pour les PRO, à 23.77% pour les ENT et à 23.16% pour la PIM.

#### **Garanties reçues et suretés**

Le tableau ci-dessous synthétise les engagements reçus et donnés de la Caisse Régionale.

Dans les engagements donnés au profit d'établissement de crédit, notre engagement augmente considérablement, du fait de l'opération switch effectuée entre la Caisse et CASA, et atteint désormais la somme de 249 M€.

Autre modification importante, le poste « engagements reçus d'établissements de crédit », est en baisse de 125 M€ pour atteindre 400 M€. Ce poste qui correspond aux accords de refinancement accordés par CASA, baisse compte tenu de la redistribution au profit de CASA d'une partie de cet accord.

Enfin, comme l'année dernière, la partie « engagements reçus de la clientèle » augmente sensiblement (169 M€) compte tenu de l'augmentation de la production de crédit « habitat » (+6,8%), et de notre politique d'adossement des prêts habitats avec une garantie de caution CAMCA.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>955 667</b>	<b>871 995</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	160 000	
. Engagements en faveur de la clientèle	795 667	871 995
Ouverture de crédits confirmés	496 114	525 992
- Ouverture de crédits documentaires	2 258	3 120
- Autres ouvertures de crédits confirmés	493 856	522 872
Autres engagements en faveur de la clientèle	299 553	346 003
<b>Engagements de garantie</b>	<b>382 785</b>	<b>111 634</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	249 482	12 048
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	249 482	12 048
. Engagements d'ordre de la clientèle	133 303	99 586
Cautions immobilières	15 319	10 704
Garanties financières	55 158	30 465
Autres garanties d'ordre de la clientèle	62 826	58 417
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>400 152</b>	<b>525 152</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	400 152	525 152
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 243 271</b>	<b>1 046 105</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	209 632	181 831
. Engagements reçus de la clientèle	1 033 639	864 274
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	163 023	154 743
Autres garanties reçues	870 616	709 531

Etat BFC R-PLQ355

Par ailleurs, les actifs financiers obtenus par exécution de garanties sont cédés dès que possible après leur prise de possession.

En 2011, la Caisse Régionale n'a obtenu en direct la propriété d'aucun actif immobilier.

### **Utilisation de dérivés de crédit**

La Caisse Régionale n'a pas d'instruments dérivés de crédit et ni de CDS dans ses livres au 31/12/11.

**7-1-3 Exposition et concentration**

Tableau d'exposition maximale (annexe 3-1)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	205 262	155 546
Instruments dérivés de couverture	2 315	4 475
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )	288 239	338 038
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	8 146	12 497
Prêts et créances sur la clientèle	6 131 452	5 821 375
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	241 594	147 531
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>6 877 008</b>	<b>6 479 462</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	795 667	871 995
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	97 500	92 534
Provisions - Engagements par signature	-5 808	-3 849
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>887 359</b>	<b>960 680</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>7 764 367</b>	<b>7 440 142</b>

Etat BFC R-PLQ040

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	71 292	98 260
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)		

Le poste « actif disponible à la vente » diminue de 50 M€ pour atteindre 288 M€. Cette variation s'explique par la vente de 30 M€ d'OPCVM monétaire au cours de l'exercice 2011, et par la diminution de valeur des parts de placement.

L'augmentation de 94 M€ du poste « actifs financiers détenus jusqu'à échéance » correspond à l'augmentation des souscriptions de titres éligibles sur 2011, conformément à notre politique financière.

Le niveau fort de nos réalisations de crédit sur 2011 explique la variation du poste « prêts et créances à la clientèle » de 5,3%.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	6 894	10 813
Institutions non établissements de crédit	102 623	153 589
Grandes entreprises	206 389	203 326
Clientèle de détail	479 761	504 267
<b>Total</b>	<b>795 667</b>	<b>871 995</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	12 943	1 714
Grandes entreprises	69 718	76 819
Clientèle de détail	50 642	21 053
<b>Total</b>	<b>133 303</b>	<b>99 586</b>

Etat BFC R-PLQ055

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	24 954	29 628
Grandes entreprises	500 562	384 477
Clientèle de détail	1 142 373	1 055 276
<b>Total (1)</b>	<b>1 667 889</b>	<b>1 469 381</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 667 889</b>	<b>1 469 381</b>

Au 31/12/11, les dettes envers la clientèle de détail ont augmenté de 87 M€ et celles envers les Entreprises ont augmenté de 116 M€. Cette forte augmentation trouve son origine d'une part dans la bonne tenue sur 2011 de nos encours de DAV, et d'autre part dans la forte progression de notre collecte monétaire sur l'exercice (185 M€).

7-1-4 Diversification du portefeuille et qualité des encoursAnalyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2011, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99,99% des encours portés par la Caisse Régionale, hors banque de détail. L'encours non noté est devenu marginal (165 K€)

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse Régionale à ses clients sains, hors banque de détail, soit 1,767 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors. L'évolution constatée sur le grade AAA correspond aux encours sur le marché des Collectivités Publiques, pour lequel la Caisse Régionale a enregistré plus de 106 M€ de réalisations sur 2011. Les encours « à surveiller » se sont appréciés de 12%, signe d'une détérioration des situations.

Tableau de ventilation des crédits Corporate par notation (hors défaut)

Année 2011	CORPORATE	
Notation Standard \$ Poors	Encours en K€	Evolution (N/N)-1
AAA	934 760	6%
BBB	390 137	0%
BB	294 342	-6%
B	88 217	32%
Sous Surveillance	60 425	12%
<b>TOTAL</b>	<b>1 767 882</b>	<b>4%</b>

Dépréciation et couverture du risque (note 3-1 des annexes aux comptes consolidés)

Les arriérés de paiement inférieurs à 90 jours sur les créances non dépréciées représentent un encours de 51,2 M€ au 31/12/11 contre 88,7 M€ l'année dernière. Cette baisse est générée tant par la clientèle Entreprise que par la clientèle de détail, et reflète bien la meilleure solvabilisation de notre clientèle sur l'exercice.

Les encours sains restructurés se chiffrent à 30,9 M€ au 31/12/11, contre 32,9 M€ au 31/12/10.

Coût du risque

Le Coût du risque pour la Caisse Régionale est en baisse et atteint cette année 12,4 M€ contre 20,8 M€ en 2010.

**7-1-5 Risque Pays**

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de notre Caisse Régionale.

Comme l'année dernière, la Caisse Régionale n'a pas de risque pays à gérer. L'intégralité de ses prêts et créances sont sur les établissements et des clients situés en France. (cf. annexe 3.1 des annexes aux comptes consolidés).

## 7-2 Risques de marché

### 7-2-1 Objectifs et politique

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de placement et sur les instruments dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La gestion Financière de la Caisse Régionale s'inscrit dans le cadre d'une politique arrêtée par le Conseil d'Administration et d'une gouvernance. Cette politique doit définir le niveau de tolérance aux risques, les indicateurs de mesure et l'encadrement par un système de limites.

L'organisation doit respecter le principe de séparation des fonctions entre l'engagement des opérations, leur enregistrement et leur suivi. Elle doit respecter les normes comptables et réglementaires, internes et externes et comprendre un système de contrôle de suivi et de reporting des risques adaptés doit être mis en place.

La gestion financière de la Caisse Régionale couvre trois domaines :

- l'optimisation financière des ressources et des emplois, tant en terme de rentabilité que de risque, avec le pilotage du refinancement des crédits, le respect des ratios prudentiels produits par le service Comptabilité Générale et Fiscalité, mais analysés par le service Finances et Contrôle de Gestion et l'encadrement et le pilotage des risques de taux, de liquidité et de change dans un souci d'optimisation du PNB d'intermédiation et de maîtrise de sa sensibilité face aux fluctuations des conditions de marché ;
- l'optimisation des marges commerciales des produits échéancés vendus à la clientèle et celles des produits non échéancés, à travers la politique de tarification établie en collaboration entre compétences financières, commerciales et risques ;
- l'activité pour compte propre, avec comme objectif l'optimisation du PNB fonds propres sous contrainte d'une maîtrise de la sensibilité aux risques. L'investissement des excédents de fonds propres sur les marchés financiers a pour objectif de générer soit du rendement (produit de coupons), soit de constituer une réserve de plus value latentes (produit de capitalisation), ce qui nécessite de :
  - o définir les objectifs chiffrés de la gestion : PNB attendu, rendement au-delà du taux sans risque avec les horizons de placement correspondants.

- décrire les cadres d'intervention : par nature de risque, par marché (organisés, de gré à gré), par type de produits autorisés,....
- mesurer les risques (de marché, de contrepartie, ALM).
- suivre l'évolution de ces investissements en termes de PNB dégagé et des risques associés.

## 7-2-2 Gestion du risque

### 7-2-2-1 Dispositif local et central

L'activité de marché de la Caisse Régionale est encadrée par un dispositif de limites complet et prudent validé chaque année par le Conseil d'Administration, et repris dans un document unique, la politique financière de la Caisse. La position de la Caisse Régionale par rapport à ces limites est présentée une fois par an au Conseil d'Administration. La définition des orientations stratégiques, les décisions de mise en œuvre et le suivi de leur exécution relèvent du « comité financier » dont les membres sont :

- Le Directeur Général,
- Le Directeur Général Adjoint,
- le Directeur Finances et Risques
- les responsables des services concernées
- Le middle Office

Sa périodicité est mensuelle avec rédaction systématique de procès-verbaux détaillés. Chaque trimestre, un rapport, produit par le service Finances et Contrôle de Gestion, Comptabilité Générale et Fiscalité et le Middle Office, dresse un point complet et didactique sur les risques et les résultats de la gestion financière. Outre les membres du comité financier, ce rapport est communiqué au responsable du contrôle permanent.

Les traitements des opérations sont assurés par le back office trésorerie de la cellule «trésorerie - productions réglementaires» du service Comptabilité Générale et Fiscalité. Les tickets d'opération initiés par le service Finances et Contrôle de Gestion sont visés par le responsable de service puis par le Middle Office, puis par le Directeur Financier et Risques et enfin par le responsable du service Comptabilité Générale et Fiscalité avant enregistrement par le Back-Office.

Les contrats qui découlent de la mise en place de ces opérations sont signés uniquement du Directeur Financier et Risques ou le cas échéant du Directeur Général.

Les contrôles sur la nature des opérations (montant, durée, objet) sont réalisés par le Back-Office qui procède également aux vérifications comptables d'usage.

Le middle office a en charge le reporting, la surveillance des points réglementaires et de contrôle encadrant ces activités et la déclaration des risques de contreparties.

Le dispositif de contrôle prévoit l'élaboration d'un certain nombre de contrôles périodiques de la part du service Finances et Contrôle de Gestion. Le Middle Office et le service Contrôle Permanent et Conformité exercent un contrôle de 2ème niveau. Le service INSPECTION de la Caisse Régionale exerce un contrôle de 3ème niveau. Par ailleurs, Crédit Agricole SA a organisé un certain nombre de remontée permettant de mieux

appréhender l'évolution de nos portefeuilles (titres et dérivé, Corfou...). Ces questionnaires sont élaborés par le Front Office logé dans le service Finances et Contrôle de Gestion, puis validé par le Middle Office et le service Contrôle Permanent Conformité avant envoi à Crédit Agricole SA.

### 7-2-2-2 Les comités de décision et de suivi des risques

L'article 32 du règlement CRBF n°97-02 modifié précise que les systèmes de surveillance et de maîtrise des risques de marché, de contrepartie, de taux et de liquidité doit comporter un dispositif de limites globales, fixées et revues au moins une fois par an par l'organe exécutif.

Des limites opérationnelles doivent être établies en cohérence avec les limites globales.

Par limite, on entend une enveloppe de risques autorisés calibrée en tenant compte d'éléments de PNB, de résultat et de fonds propres.

Les limites globales sont proposées par le Comité Financier et validées par le Conseil d'Administration. Les limites globales sont revues annuellement par le Conseil d'Administration qui valide toute modification. De la même façon, tout dépassement de ces limites globales donne lieu à une alerte auprès du Conseil d'Administration.

Les limites opérationnelles, définies en cohérence avec les limites globales, consistent en une déclinaison de celles-ci par activité, ligne produit, portefeuille, facteurs de risques. Elles sont validées par le Comité Financier, qui est informé de chaque dépassement.

Les limites sont à la fois qualitatives et quantitatives.

#### Reporting

La valorisation des instruments est réalisée par le front-office et le back-office indépendamment, à partir des données de marché ou des valeurs liquidatives diffusées sur Reuters. Une comparaison est faite entre ces valorisations puis une validation est réalisée avant diffusion des résultats comptables. Une valorisation hebdomadaire est effectuée par le MO. Mensuellement, un point est fait pour la Direction Financière et Risques et le Comité Financier. Cette périodicité est trimestrielle au moyen du rapport de gestion financière pour la Direction Générale, la Direction Financière et Risques, le Responsable du Contrôle Permanent et les services Finances et Contrôle de Gestion (FCG) et Comptabilité Générale et Fiscalité (CGF).

### 7-2-3 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

#### 7-2-3-1 Indicateurs

##### **\*La VaR**

La VaR (Value at Risk) peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné.

Cette perte est la différence entre le rendement espéré et le rendement pessimiste.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. Le Calcul de la VAR est effectué tous les trimestres par le Front Office via l'outil e-varisk, puis contrôlé et présenté au comité financier par le Middle Office.

Les limites suivantes rapportées au résultat comptable ont été validées pour 2011:

Limite opérationnelle :

- Seuil d'alerte au Comité Financier, 10% du résultat net comptable (vision sociale) n-1 (6,7 M€ base 2010)

Limité globale :

- Seuil d'alerte au Conseil d'Administration, 20% du résultat net comptable (vision sociale) n-1 (13,4 M€ base 2010)

Ces limites ont été respectées en 2011

**\* Le stress scénario**

Les conditions du scénario catastrophe simulent des conditions extrêmes de marché.

Le scénario catastrophe de la Caisse Régionale, qui a repris celui de Crédit Agricole SA, mesure les conséquences d'une dégradation des marchés « actions » (y compris les FCPR) de 35%, un impact sur les obligations et les BMTN selon la matrice CASA, un recul des convertibles de 14%, un recul de l'alternatif de 10%, une chute des matières premières de 35%, une chute de la titrisation de crédit de 50% et de l'immobilier de 40%.

Le calcul de l'atteinte de cette limite s'effectue sur 2 niveaux :

- Annuel (par rapport 31/12/N-1, soit 9,8 M€ en 2010)
  - Seuil d'alerte Comité Financier : 50% (soit une perte de valeur de 4.9 M€)
  - Seuil d'alerte Conseil d'Administration : 75% (soit une perte de valeur de 7.35 M€)
- Mensuel par rapport à M-1 (9,8 M€ au 31 décembre 2010)
  - Seuil d'alerte Comité Financier : 40% (soit une perte de valeur de 3,9 M€)
  - Seuil d'alerte Conseil d'Administration : 60% (soit une perte de valeur de 5,9 M€)

Le Middle Office calcule la valorisation de notre portefeuille de façon hebdomadaire et indique dans ses comptes rendus si ce seuil mensuel glissant est atteint ou non. Le seuil d'alerte Comité financier sur la limite annuelle a été atteint au cours de l'été 2011. Le comité financier en a été informé.

**\* Les autres indicateurs**

Limite globale

La Caisse Régionale dispose d'une limite globale correspondante à l'excédent de fonds propres. Les placements ne doivent pas être d'un montant supérieur au calcul de l'excédent de fonds propres, tel qu'il résulte du calcul réglementaire « pyramide ».

1<sup>ère</sup> limite opérationnelle : allocation du portefeuille (Portefeuille de placement et titres d'investissements) par nature de support

La Caisse Régionale limite son risque de marché sur son portefeuille de placement par le respect de l'allocation cible suivante :

- 30% à 55% en obligations et titres d'investissement,
- 0% à 15% en sensibilité obligataire (Taux fixes, variables, convertibles, Inflation)
- 0% à 15% en sensibilité actions (OPCVM ou structurés)
- 0% à 15% en sensibilité alternatif
- 0% à 15% en arbitrage et monétaire dynamique (OPCVM ou structurés)
- 5 à 70% en monétaire pur (OPCVM).

La présentation de l'allocation est effectuée en fonction de la valeur des titres au MTM du mois de l'arrêté.

- seuil d'alerte : le Comité Financier

2<sup>ème</sup> limite opérationnelle : allocation du portefeuille (Portefeuille de placement et titres d'investissements) par critère de volatilité

La volatilité mesure le risque de variation de la valeur de marché d'un actif. C'est une mesure statistique sur un horizon de temps donné. La volatilité « 1an » glissante mesure donc l'amplitude des variations observées de la valeur de marché d'un actif sur 1 an.

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| • Volatilité < 0,5% :                    | 45% à 100% du portefeuille |
| • Volatilité comprise entre 0,5% et 6% : | 0% à 30% du portefeuille   |
| • Volatilité comprise entre 6% et 12% :  | 0% à 30% du portefeuille   |
| • Volatilité supérieure à 12% :          | 0% à 25% du portefeuille   |
| • Dont en actions :                      | 0% à 15% du portefeuille   |

- seuil d'alerte : le Comité Financier

3<sup>ème</sup> limite opérationnelle : seuil minimum de liquidité du portefeuille

La somme des actifs du portefeuille (Portefeuille de placement et Titres d'investissement) ayant une liquidité supérieure à 1 mois ne peut dépasser un encours de 10% du portefeuille

- seuil d'alerte : le Comité Financier

7-2-3-2 Utilisation des dérivés

Ces opérations de marché, à caractère purement spéculatif, sont destinées à prendre des positions ouvertes pour profiter d'une évolution de marché. Ces prises de position sont possibles sur tous instruments et marchés, réglementés comme de gré à gré.

La Caisse Régionale n'a pas d'activité de « trading » sur les dérivés. Les dérivés « clientèle » sont majoritairement sécurisés, et seuls d'anciennes positions de macro-couverture subsistent dans ce portefeuille en « trading non actif ».

#### 7-2-4 Exposition

##### **\* La VAR**

Au 31/12/11, les caractéristiques issues du calcul de la VAR témoignent d'une baisse de risque sur le portefeuille de titres de placement suite au remplacement en monétaire d'OPCVM action :

- baisse de la volatilité avec effet de diversification → CT 1,38% et MT 1,36%
- Baisse de la Var 1 mois 99% → 0,92%

##### **\* Stress scénario**

Le seuil d'alerte au comité financier pour la limite annuelle à été atteint au cours de l'été 2011. Le Comité Financier a été informé.

##### **\* Les autres indicateurs**

###### Exposition au 31/12/11 : Allocation de notre portefeuille

Au 31/12/11, nos allocations cibles par classe d'actif sont respectées. Seule la poche « alternatif » pour 1% du portefeuille n'a pas une liquidité inférieure à 1 mois. L'intégralité de cette poche a fait l'objet d'un ordre de cession.

###### Exposition au 31/12/11 : Allocation de notre portefeuille

Au 31/12/11, nos allocations cibles par volatilité sont respectées.

#### 7-2-5 Risques actions

Le risque action est marginal au sein de la Caisse Régionale. Elle n'exerce pas d'activité de trading ni d'arbitrage sur actions.

En ce qui concerne son portefeuille de placement, la Caisse Régionale ne possède au 31 décembre 2011 qu'un encours de 6 M€ exposé au risque action sur un encours en portefeuille de 661 M€. Il s'agit ici de FCPR gérés par Crédit Agricole Private Equity.

### **7-3 Gestion de bilan**

#### **7-3-1 Le risque de taux d'intérêt global**

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book).

En effet, les activités d'un établissement sont réparties prudemment en deux domaines dénommés respectivement Portefeuille Bancaire (« *Banking Book* ») et Portefeuille de Négociation (« *Trading Book* »). Ces deux domaines sont distincts et complémentaires, et tout encours de bilan ou de hors bilan appartient à un et un seul de ceux-ci. Les activités de chacun de ces deux domaines sont susceptibles de générer du risque de taux :

- Lorsque l'activité génératrice du risque de taux appartient au Portefeuille de Négociation, ce risque de taux est de nature « Risque de Marchés ». Il est mesuré via des méthodes de calcul et encadré par des limites qui sont propres à cette nature de risque et qui ne relèvent pas de cette norme.
- Lorsque l'activité génératrice du risque de taux appartient au Portefeuille Bancaire, ce risque de taux est de nature « Risque de Taux d'Intérêt Global ». Il est mesuré via des méthodes de calcul et encadré par des limites qui sont celles de la Gestion Actif Passif.

### Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

La production du risque de taux de la Caisse Régionale est assurée depuis janvier 2009 par le Pôle de Gestion Financière dans le cadre d'une coopération entre les 4 Caisses Régionales Bretonnes. Le Pôle de Gestion Financière Breton est également en charge de l'analyse de l'exposition et émet des préconisations de couverture en collaboration avec la Direction Finances et Risques.

Les interventions sont encadrées par un dispositif de limites validé chaque année par le Conseil d'Administration. La position de la Caisse Régionale par rapport à ces limites est présentée une fois par an au Conseil d'Administration.

Le risque de taux fait l'objet d'un calcul mensuel. L'analyse des impasses de taux s'effectue selon une méthode statique (non intégration de renouvellement d'activité) en conformité avec les recommandations de la Commission Bancaire. La sensibilité à l'évolution des taux se mesure par rapport au PNB.

Le périmètre concerné englobe le bilan «risqué» et les instruments de hors bilan de la Caisse Régionale.

### Reporting

Le comité financier est informé mensuellement des résultats des calculs de risque de taux ainsi que des effets des couvertures en place. Il valide les propositions de couverture à mettre en place, les limites et les dépassements de limite.

La gestion du risque de taux est intégrée au plan de contrôle permanent. Outre la communication au comité financier auquel participe le middle-office, celui-ci assure le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie de couverture du risque de taux.

Le dispositif de contrôle a été établi au cours de l'exercice 2009, concomitamment à la mise en place du nouveau dispositif de mesure et de suivi du Risque de Taux d'Intérêt Global. Il prévoit des contrôles trimestriels, semestriels et annuels sur la fiabilisation des données alimentant CRISTAUX 2 et la documentation des conventions locales.

Des contrôles trimestriels de second niveau sont par ailleurs également réalisés sur l'exhaustivité du périmètre et sur les délais de production.

Le risque de taux fait l'objet de deux reportings : présentation mensuelle de l'exposition en Comité Financier Mensuel avec rédaction d'un procès – verbal détaillé (destinataires : participants + service contrôle permanent) et le rapport de gestion financière, produit trimestriellement par le middle-office (risques et résultats de la gestion financière, mêmes destinataires).

### Modalité de calcul

Le tableau ci-dessous synthétise les modalités de calcul du RTIG à la Caisse Régionale

<b>Outils utilisés</b>	<i>Outil groupe Cristaux 2</i>
<b>Sources des données</b>	<i>Alimentations automatiques selon différentes sources : STRADA, CAPIC, KTP, CARISTO, Agrégats manuels (rejets crédits, AMS, DAT, prêts Full SOFINCO...)</i>
<b>Périodicité mesure</b>	<i>Mensuelle</i>
<b>Méthode utilisée</b>	<i>Approche statique</i>
<b>Indicateurs utilisés</b>	<i>Gap taux fixe, Gap équivalent delta, Gap inflation, Gap synthétique, VAN</i>
<b>Description du stress scénario</b>	<i>Choc de taux de + 200 bp / - 200 bp sur les montants de gaps des 30 années, les pertes actualisées étant rapportées aux derniers Fonds Propres prudentiels calculés, présentation de l'évolution des résultats du choc de taux</i>

La mesure principale et obligatoire du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe (encours retenus en encours moyens et taux de cession interne associés) dans une devise donnée. L'outil utilisé est l'outil groupe CRISTAUX 2 depuis le comité financier du 9 février 2009. La fréquence de calcul est mensuelle sur la base de 11 calculs annuels (1 calcul pour juillet et août).

Les postes qui comprennent des options sont intégrés dans les gaps en prenant en compte l'équivalent delta de l'option. Cette mesure est complétée par des gaps « inflation » qui représentent sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs indexés sur l'inflation. Le gap inflation étant agrégé au gap TF pour former le gap synthétique avec un coefficient d'agrégation fourni trimestriellement par Crédit Agricole SA, résultant de l'étude de corrélation entre taux de l'inflation et taux fixe.

La mesure est affinée par des mesures complémentaires afin de détailler certains risques : matrice des caps pour les prêts capés et leurs couvertures, suivi des futurs fixings pour les prêts à taux révisables. Des stress scénarios sont aussi réalisés.

Les gaps sont calculés par mois jusqu'à la fin de l'année n+1 (soit 13 à 24 mois selon la date de calcul) puis par année afin d'avoir globalement des gaps sur les 30 prochaines années.

Les conventions sont les conventions nationales à l'exception de :

Convention spécifique	Descriptif	Date de validation
Hypothèses de Remboursement anticipés	La CR retient les hypothèses propres à la Caisse Régionale (6%-5% et 3%)	COFI du 13 / 12 / 10

Les limites définies par le Conseil d'Administration au titre de 2011 sont les suivantes :

Limites Globales

Définition de la limite en « VAN »	Niveau de la limite
Sensibilité de la VAN inférieure à 10 % des Fonds Propres*	74 M€

Définition des limites en « Gap »	Niveau des limites
Années 1 et 2 : limites fixées à 5 % du PNB d'activité budgété**	500 M€
Années 3 à 10 : limites fixées à 4 % du PNB d'activité budgété**	400 M€

Limite opérationnelle

Définition des limites en « Gap »	Niveau des limites
Années 3 à 10 : limites fixées à 3 % du PNB d'activité budgété**	300 M€

\* Fonds propres prudentiels au 31/12/10 de 742,5 M€

\*\* PNB d'activité budgété en 2011 de 199,9 M€

Les dépassements font l'objet d'une communication régulière au comité financier, lors des présentations mensuelles.

La Caisse Régionale a basculé le calcul de son Risque de taux sur l'outil CRISTAUX 2 au début de l'exercice 2009. La fiabilisation des données alimentant le logiciel et le passage en calcul mensuel ont permis une mesure plus précise des risques (risques optionnels, risques de fixing des produits à taux révisables...) et un encadrement plus rigoureux.

L'action de la Caisse Régionale pour réduire son gap taux fixe sur 2011 a consisté essentiellement à souscrire des swaps de taux d'intérêt, permettant ainsi le respect de l'ensemble des limites liées au RTIG. Ces limites ont été respectées sur 2011.

### **7-3-2 Risque de change**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le risque de change en Caisse Régionale provient exclusivement des opérations avec la clientèle et fait l'objet d'une couverture systématique.

### **7-3-3 Risque de liquidité et de financement**

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement

#### Description de la politique conduite par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale met en place un dispositif d'identification, de mesure, d'analyse et de gestion du risque de liquidité, tel que défini au point h de l'article 4 du règlement 97-02. Ce dispositif lui permet de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles.

L'arrêté du 05 mai 2009 met à jour le règlement 97-02 sur les points d'identification, de mesure, de gestion et de contrôle du risque de liquidité. Celui-ci permet aux Etablissements de Crédit d'appliquer soit la méthode standard définie par l'ACP, soit la méthode avancée basée sur les méthodes internes de l'entité.

Le Groupe Crédit Agricole a opté pour l'application de l'approche avancée et ce dispositif, avant de s'appliquer définitivement à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, devra faire l'objet d'une validation par l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel).

Jusqu'à l'obtention de cette validation, et à partir de Juin 2010, l'approche standard s'applique. Le passage en approche avancée ne dispensera pas de continuer à calculer le ratio standard.

Le respect de l'approche standard nécessite de respecter des éléments définis dans l'arrêté du 5 mai 2009 :

- Coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois.
- Tableau de trésorerie prévisionnel à une semaine des flux de trésorerie.
- Tableau de suivi du coût des refinancements obtenus au cours du trimestre.

Les principaux indicateurs de la méthode avancée définis à ce stade par les normes internes (cf. arrêté du 5 mai 2009) sont:

- En indicateur court terme :
  - o Endettement Court Terme
  - o Structure minimale du refinancement Court Terme
  - o Réserves de liquidité
  - o Stress global et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole)

- En indicateurs Long Terme :
  - o Concentration des échéances du refinancement Long Terme
  - o Risque de prix en cas de hausse du spread d'émission sur la position de transformation en liquidité

### Mesure

Le coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois doit être à tout moment supérieur à 100%.

### Les indicateurs de la méthode avancée sont :

- La Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. est respectée à tout moment ainsi que les seuils sur les différents composants de cette limite.
- La limite en stress à 14 jours sur le risque encouru en situation de crise globale.
- La limite en stress à 1 mois sur le risque encouru en situation de crise spécifique au Groupe Crédit Agricole (crise idiosyncratique).
- La limite sur la concentration des échéances du refinancement Long Terme.
- La limite sur le risque de prix de liquidité, qui permet de fixer une limite sur le risque de perte en PNB engendrée par l'impact d'une hausse du spread d'émission LT du Groupe sur une position de transformation en liquidité.

Les hypothèses de stress reprises pour le calcul du respect de nos limites CT et MLT sont celles de Crédit Agricole SA. Elles sont validées au moins une fois par an en Conseil et plus précisément en février 2011 pour la Caisse des Côtes d'Armor, sauf périodicité de révision différente de la part de Crédit Agricole SA. Les hypothèses et les résultats obtenus sont présentés en Comité Financier tous les mois. Les limites et la situation de la Caisse Régionale font l'objet d'un reporting au Conseil d'Administration tous les trimestres.

Les hypothèses retenus et les résultats sont les suivants, pour le CT ;

- Résistance au stress systémique
  - o Fermeture partielle de l'accès au marché CT (renouvellement des ressources CT en moyenne à 35%)
  - o Fermeture partielle de l'accès au marché LT (renouvellement des ressources LT en moyenne à 31%)
  - o Maintien global de l'activité commerciale sauf exception justifiée
  - o Prise en compte de la saisonnalité de la collecte
  - o Mobilisation des réserves de liquidité avec application des taux de décote
- Résistance au stress idiosyncratique
  - o Décollecte importante de la clientèle (de 7.5% à 15% pour le retail, de 25% pour les grandes entreprises sur 2 semaines)
  - o Fermeture partielle de l'accès au marché CT (renouvellement à 25%) et total du marché LT.
  - o Mobilisation des réserves de liquidité avec de faibles décotes et faibles délais
- Résistance au stress global
  - o Décollecte importante de la clientèle (7.5% pour le retail soit plus de 25 Mds €, 15% pour les grandes entreprises soit environ 10 Mds €)
  - o Fermeture totale des marchés (0% de renouvellement)
  - o Mobilisation des réserves de liquidité avec des décotes

## En ce qui concerne l'endettement MLT

- Echéancier de l'endettement MLT
  - o Les tombées semestrielles ne doivent pas dépasser 2,5% de l'encours de crédit.
    - La Caisse Régionale n'est pas en situation de dépassement
- Limites sur le prix de liquidité
  - o Hausse du spread d'émission du Groupe qui atteindrait jusqu'à 250 bps, soit le niveau maximal observé sur les banques en difficulté durant la crise 2007-2008.
  - o La perte est limitée au maximum à 7.5% du PNB clientèle pour chaque année.

Nature de l'indicateur	Limite Groupe	Limite fixée par la CR	Périodicité	Nature de limite
Coefficient de liquidité	100 %	100%	Calcul mensuel à partir de l'outil SURFI par le service comptabilité	Globale
Limite CT	668 M€ ou 735 M€ selon la consommation de la LCT toutes CR pour le S2 2010	668 M€ ou 735 M€ selon la consommation de la LCT toutes CR pour le S2 2010	Calcul semestriel réalisé par Crédit Agricole SA	Globale
Echéancier endettement CT	Seuils cumulés : JJ=10% / 1sem-1mois=20% / 1-3mois=40% / 3-6 Mois = 90% / 6-9 Mois= 95% / 9-12 mois=100%	Seuils cumulés : JJ=10% / 1sem-1mois=20% / 1-3mois=40% / 3-6 Mois = 90% / 6-9 Mois= 95% / 9-12 mois=100%	Reporting mensuel en COFI	Opérationnelle
Limite en stress global	Trésorerie excédentaire à 14 jours	Trésorerie excédentaire à 14 jours	Calcul mensuel (outil Pelican)	Globale
Limite idiosyncratique	Trésorerie excédentaire à 1 mois	Trésorerie excédentaire à 1 mois	Calcul mensuel (outil Pelican)	Globale
Limite systémique	Trésorerie excédentaire à 1 mois	Trésorerie excédentaire à 1 mois	Calcul mensuel (Pelican)	Globale
Limite de concentration	Amortissement LT < 2.5% des encours de crédits par semestre (2%, 1.75% selon conditions)	Amortissement LT < 2.5% des encours de crédits par semestre (2%, 1.75% selon conditions)	Calcul semestriel (outil Pelican)	Globale
Limite sur le risque de prix de liquidité	Sensibilité < 10% du PNB	Sensibilité < 5% du PNB (recommandation CAsa)	Calcul mensuel (outil Pelican)	Globale pour celle de 10%, Opérationnelle pour celle de 5%

L'éligibilité des titres de nos portefeuilles de placement et d'investissement, constituant des réserves de liquidité pour la Caisse Régionale est présentée semestriellement en Comité Financier.

## Reporting

La Caisse Régionale présente lors de chaque Comité Financier :

- Un état sur le respect des Limites développées ci-dessus
- L'évolution du Déficit Crédit / Collecte sur le mois

Ces éléments sont portés à la connaissance du Conseil d'Administration une fois par an.

Le Comité Financier sera alerté si la sensibilité en prix dépasse 5% du PNB. Un calcul du Ratio Collecte/Crédit (RCC) et Déficit Crédit/Collecte (DCC) est réalisé mensuellement par la Caisse Régionale, et par Crédit Agricole SA.

La Caisse Régionale veille à intégrer dans sa stratégie commerciale l'objectif de limiter la dégradation de son Ratio Crédit Collecte (RCC). Toutefois, la Caisse Régionale ne se fixe pas de limite sur cet indicateur. Toute décision d'investissement dans le portefeuille Fonds Propres prend en compte les impacts en matière de liquidité selon les règles prévues par le dispositif Groupe.

Afin de permettre à Crédit Agricole S.A. d'effectuer le suivi du risque de liquidité pour l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale lui transmet les éléments nécessaires à la consolidation. Ces informations sont transmises à minima mensuellement essentiellement par l'intermédiaire de l'outil PELICAN ou de tout autre outil équivalent validé par Crédit Agricole S.A.

## Exposition :

La Caisse Régionale doit respecter un coefficient de liquidité à 1 mois supérieure à 100%. Le coefficient de liquidité de la Caisse Régionale est de 127% au 31/12/11 contre 169% au 31/12/10.

## L'endettement CT de la CR est soumis au respect de 3 limites :

La Limite Court Terme :

La consommation ne doit pas excéder la LCT Ferme ou la LCT Conditionnelle (110% LCT Ferme) selon la consommation de la limite CT globale toutes CR.

Le Stress Systémique :

Maintenir durant au moins un an une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise systémique du type 2007-2009.

Le Stress Idiosyncratique :

Maintenir durant au moins un mois une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise portant sur le seul nom du Crédit Agricole (idiosyncratique)

Le Stress global :

Maintenir durant au moins deux semaines une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise globale (idiosyncratique et systémique)

L'endettement MLT de la CR est soumis au respect de 2 limites :

Une limite de concentration des échéances semestrielles MLT :

- Les tombées ne doivent pas excéder 2.5% de l'encours crédit (2% si maturité en dépassement toutes CR)
- Une limite sur le risque du prix de liquidité face à un stress scénario: l'impact en prix du renouvellement des échéances ne doit pas dépasser 7.5% du PNB d'activité

La Caisse Régionale respecte toutes ses limites CT et MLT, et l'application des hypothèses de stress lui démontre une bonne capacité de résistance. Au 31 décembre 2012, elle est cependant en dépassement passif sur la limite de concentration des échéances, sur 3 maturités, les S1 et S2 2013 et le S1 2014. Ces dépassements sont passifs, et n'appellent aucune action corrective particulière de la part de la Caisse Régionale.

### **7-3-4 Politique de couverture**

En matière de couverture, les instruments financiers dérivés utilisés par notre Caisse Régionale dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### La couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêt, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse Régionale classe une partie de ses dérivés en couverture de juste valeur soit en micro (couverture de prêts structurés clientèle) ou en macro (couverture du risque de taux).

La valeur de marché des dérivés de couverture de juste valeur s'élève au 31 décembre 2012 à – 57 162 K€

- La micro couverture de juste valeur à -6 886 k€
- La macro couverture de juste valeur à -50 276 k€

Les dérivés de couverture utilisés pour cette stratégie de couverture de juste valeur sont des swaps de taux d'intérêts et des caps.

#### La couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La Caisse Régionale utilise essentiellement la couverture de flux de trésorerie, essentiellement pour ses instruments dérivés de macro couverture ancien, pour la couverture des prêts à la clientèle à taux variable et en 2011 pour de la micro couverture d'émission de CDN à taux variable.

La valeur de marché des dérivés de couverture de flux de trésorerie s'élève à : - 344 K€. Il n'y a que des flux de trésorerie générés par de la macro couverture.

Les dérivés de couverture utilisés pour cette stratégie de couverture de flux de trésorerie sont des swaps de taux d'intérêts, des collars (combinaison de caps floors), des caps.

## **7-4 Risques opérationnels**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclu mais risque stratégique et de réputation exclus.

### **7-4-1 Objectifs et politique**

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné au sein de la Caisse Régionale comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité des risques opérationnels), rôles en matière d'animation du dispositif et de synthèse des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et de la Caisse Régionale), et maîtrise des risques par l'intermédiaire du Manager des Risques Opérationnels (MRO) de la Caisse Régionale,
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau de la Caisse Régionale,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau de la Caisse Régionale, complété par une synthèse Groupe.

### **7-4-2 Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance**

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Direction Générale de la Caisse Régionale, comité auquel participe le responsable du contrôle périodique et le responsable du contrôle permanent.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, à minima trimestriellement, par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Ce document analyse l'évolution de la collecte des pertes, et notamment leur niveau par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Il souligne par ailleurs les faits marquants de la période et les mesures d'atténuation à mettre en œuvre le cas échéant. Le contrôle périodique, le contrôle permanent, chaque manager d'unité déclarante sont destinataires de ces informations.

D'autre part, la politique de gestion des risques opérationnels de la Caisse Régionale précise, notamment, les indicateurs de mesure, les seuils d'alerte et les limites opérationnelles et fait l'objet d'une validation annuelle par le Conseil d'Administration. Ils constituent ainsi les niveaux de risques résiduels acceptables : le risque résiduel net (après mise en place du dispositif de prévention interne et couverture éventuelle par les assurances) est comparé au seuil de risque souhaité.

Dans la mesure où ces seuils sont dépassés, des actions correctives ou des contrôles complémentaires devront être envisagés, ainsi qu'une information aux instances concernées. Une restitution de ces indicateurs est effectuée deux fois par an auprès du Conseil.

D'autre part, les obligations des établissements bancaires ont été renforcées avec l'intégration dans le CRBF 97-02, le 14 janvier 2009, d'une obligation d'alerte Risques Opérationnels vers la Commission Bancaire. Cette procédure concerne d'une part les risques opérationnels significatifs, c'est-à-dire dont le montant unitaire dépasse les 0.5% des fonds propres tiers et, d'autre part, tous les risques opérationnels sensibles (supérieurs à 150K€). Ce dispositif a été présenté et validé auprès du Conseil d'Administration le 28 octobre 2011 et fait l'objet d'une validation annuelle.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Il a été déterminé sur les fondements du périmètre de « Contrôle interne » conformément aux préconisations du Groupe Crédit Agricole. Il correspond à « l'ensemble des entités dans lesquelles le Groupe à la responsabilité de déployer un dispositif de Contrôle interne ». Il s'agit des sociétés effectivement contrôlées par la Caisse Régionale. Aucune modification n'est intervenue sur le périmètre Risques Opérationnels depuis l'exercice 2009.

Différents travaux ont été menés au cours de l'année 2011 sur le domaine Risques Opérationnels :

- Une nouvelle campagne de Scénarii Majeurs a démarré début mai pour se terminer mi décembre.
- La campagne de cartographie des Risques Opérationnels est en cours de finalisation, puisqu'elle a débuté fin juillet avec une clôture prévue fin janvier 2012.
- Un nouvel outil de collecte des incidents de type Risques Opérationnels a été mis en place au niveau du Groupe en 2011. La Caisse Régionale a basculé en juin après avoir participé à la phase d'homologation fin 2010-début 2011.
- Concernant la collecte, la formation des nouveaux responsables de services ou d'unité a été assurée au fil de l'eau. Une réunion d'information a également été programmée en collaboration avec le responsable du Contrôle Interne, l'objectif étant d'assurer la fiabilité de l'exhaustivité de la collecte et de faire un rappel des règles de collecte.

L'ensemble de ces travaux a pour objectif de satisfaire aux exigences de la réglementation Bâle II.

### **7-4-3 Méthodologie**

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

**7-4-4 Exposition**

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits /et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus	
	Nb I	MB	Nb I	MB	N I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB
coût du risque opérationnel : tous domaines			77	128			16	148	1	4	1	3	946	356
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines							1	60					23	452

	Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines	1041	620	266	266				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines					24	512	512	

Le coût du risque opérationnel tous domaines, d'un montant brut de 620 K€, se chiffre en définitif à 266 K€ pour la Caisse Régionale au titre de l'année 2011.

En ce qui concerne le risque frontière, le coût définitif pour notre Caisse Régionale se chiffre à 512 K€.

**7-4-5 Assurance et couverture des risques opérationnels**

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisés liée à l'historique des pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatifs aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

## **7-5 Risques de non conformité**

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature professionnelles et déontologiques, ou d'instruction de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Conformément aux dispositions du règlement 97-02 modifié, la Caisse Régionale s'est dotée d'une fonction de Contrôle de la Conformité distincte des unités opérationnelles et des fonctions de contrôles périodiques. Le responsable de la Conformité est rattaché hiérarchiquement au responsable du Contrôle Permanent et de la Conformité (CPC), lui-même rattaché au Directeur Général de la Caisse Régionale.

Le responsable de la Conformité s'assure par les contrôles et/ou le conseil qu'il opère du respect des dispositions légales et réglementaires, ainsi qu'à la correcte application des procédures internes au sein de l'Entreprise.

Le responsable de la Conformité identifie les risques de non conformité de la Caisse Régionale, y compris en matière de services d'investissement et de déontologie, et assure également la responsabilité de la sécurité financière (lutte anti blanchiment et fraude externe).

Sur 2011, le dispositif a été renforcé avec la mise en œuvre du plan d'actions relatif à la lutte contre la fraude interne et externe et l'actualisation du dispositif d'entrée en relation dans le cadre de l'application de la 3<sup>ème</sup> Directive européenne.

## 8 – Les résultats financiers sur les 5 dernières années (normes françaises)

CRCA Côtes d'Armor	2007	2008	2009	2010	2011
<b>1. Situation financière de fin d'exercice (en €)</b>					
Capital social	91 499 664,50	91 499 664,50	91 499 634	91 499 634	91 499 634
dont Certificats Coopératifs d'Associés	22 875 000	22 875 000	22 875 000	22 875 000	22 875 000
Nombre de parts sociales	4 499 978	4 499 978	4 499 976	4 499 976	4 499 976
Nombre de Certificats Coopératifs d'Associés	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
<b>2. Résultat global des opérations (en K€)</b>					
Produit Net Bancaire	204 219	179 244	234 531	227 868	228 967
Résultat Brut d'Exploitation	96 149	71 749	125 787	113 763	111 889
Impôt sur les bénéfices	20 089	6 613	37 936	27 452	30 205
Bénéfice net	60 509	51 679	61 572	61 861	62 495
Montant des excédents distribués					
Intérêts aux parts sociales de la Caisse Régionale			2 655	2 295	2 430
Dividendes des CCA	4 590	3 870	4 620	4 635	4 680
<b>3. Résultat des opérations par titre en euros</b>					
Résultat Brut d'Exploitation	16,02	11,96	20,96	18,96	18,65
Bénéfice net	10,08	8,61	10,26	10,31	10,42
Intérêt attribué aux parts sociales			0,59	0,51	0,54
Dividende attribué aux CCA	3,06	2,58	3,08	3,09	3,12

## 9– Les prises de participation 2011

Une participation significative a été prise en 2011, pour 515 K€ au capital de la SACAM FIANET EUROPE qui porte le projet KWIXO. Une participation plus modeste de 5K€ a été prise dans la SEM Lannion Trégor. Deux entités ont été liquidées sur l'exercice, le grand hôtel du val andré et ATTICA, dont les activités ont été reprises par CAAGIS.

## 10- Proposition d'affectation du résultat

- Résultat social après impôts sur les sociétés :	62 494 774,72 euros
- Imputation du report à nouveau créateur	0,00 euros
- Résultat distribuable	62 494 774,72 euros
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	4 680 000,00 euros
- Intérêts aux parts sociales	2 429 987,04 euros
- Affectation aux réserves réglementées	32 608,85 euros
- Affectation des 3/4 du solde à la réserve légale	41 514 134,12 euros
- Affectation du reste à la réserve facultative	13 838 044,71 euros

## 11 - Les événements post clôture

Il n'est intervenu aucun événement post clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers de l'exercice considéré depuis la date de clôture de l'exercice.

## 12 - Les perspectives 2012

### 2012 : La zone Euro à la croisée des chemins ?

La croissance attendue est faible en Allemagne, quasi nulle en France, en contraction en Italie et en Espagne.

Le défi de 2012 est de renforcer la crédibilité de la gestion macro-économique de la zone Euro, dont le devenir s'inscrit désormais autour de deux scénarii :

- Celui de l'enlisement, avec une propagation du doute au sein de la zone euro et à la clé une crise généralisée, financière, économique, sociale et politique.
- Celui de l'apaisement, par lequel l'Allemagne et la France arrivent à proposer un schéma permettant de sortir du cycle actuel. Ce schéma passe par l'adoption d'une orthodoxie budgétaire communautaire, avec un mécanisme de sanctions automatiques et un rôle plus prégnant de l'Union dans l'application des lois de finance. En contrepartie de cette intégration budgétaire plus forte, la BCE devra apporter son soutien à la normalisation des conditions sur les marchés de titres d'état.

C'est ce dernier scénario qui emporte à l'heure actuelle la majorité des suffrages. Il permettrait à la zone Euro de ne connaître qu'une récession « douce ».

### En France,

La croissance attendue se situe à 0,2% sur 2012. Contrairement au dernier trimestre 2011, le premier trimestre de l'année 2012, pourrait afficher une légère décroissance. La France devrait être proche de l'équilibre au deuxième trimestre et revenir en territoire positif au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre.

Les « moteurs » de l'année 2012, ne seront ni l'état, contraint dans le contexte d'orthodoxie budgétaire de se conformer aux objectifs de réduction des déficits publics, ni les entreprises, plutôt attentistes en période d'incertitude.

A l'inverse, la consommation des ménages, attendue à + 0,7% (contre +0,6% en 2011) fera preuve de résistance en 2012. En effet, le reflux de l'inflation doit permettre de compenser la baisse du revenu disponible des ménages, liée à la modération salariale et à la hausse de l'imposition.

D'autre part, le commerce extérieur est également attendu comme contributeur à la croissance de l'année 2012, porté par la bonne tenue de la demande des pays émergents et un relatif assouplissement de l'Euro.

### **Le département des Côtes d'Armor,**

On le voit depuis plusieurs années, l'atypisme du département des Côtes d'Armor, s'il nous prive les bonnes années du même niveau de rebond que l'hexagone, nous permet par temps de crise, de mieux résister. Les leviers de l'économie départementale restent les mêmes :

- l'agriculture et l'Agro-alimentaire, qui permettent au département d'afficher un solde commercial positif important là même où la région Bretagne est déficitaire
- l'industrie du tourisme, qui continue ses efforts de restructuration pour le meilleur service de la clientèle nationale et étrangère

Dans ce contexte, le Crédit Agricole des Côtes d'Armor s'est préparé à relever les défis de ces prochaines années par une vaste réflexion collective, menée en 2011 et associant les salariés et les élus. Ce Projet d'Entreprise, baptisé « ENSEMBLE », conduira notre action au cours des 3 prochaines années, et s'articule autour de quatre axes majeurs :

- **Conquérir** de nouveaux clients et sociétaires, et pousser nos positions sur des marchés où nous n'avons pas notre part de marché naturelle ou des marchés encore embryonnaires et appelés à se développer fortement dans les années à venir.
- **Servir** nos clients, nos sociétaires et notre territoire. Nous voulons comprendre le cœur de leurs problématiques et rechercher leur plus grande satisfaction.
- **Oser**, prendre des initiatives et réaliser des projets qui sortent des sentiers battus, comme notre stratégie originale de coopération.
- **Faire grandir**, les hommes et les femmes de l'entreprise, favoriser leur épanouissement en tant que salariés ou élus mais aussi en tant que personne. Nous voulons également faire grandir notre Entreprise et notre territoire, les Côtes-d'Armor.

Fort de ce projet, cohérent, mobilisateur et adapté à notre contexte, nous parviendrons à renforcer notre utilité au bénéfice de nos territoires, et à continuer à y assurer un rôle déterminant.

**Le Directeur Général  
Jean-Yves CARILLET**